Canadian Heritage | Patrimoine canadien

# A Guide to Federal Programs for the Film and Video Sector

September 2001

Canada

102-01115/

# A Guide to Federal Programs for the Film and Video Sector

September 2001

**Copies of this document are available from the:**

**Department of Canadian Heritage**
**Film, Video and Sound Recording**
**6th Floor, 15 Eddy Street**
**Hull, Quebec K1A 0M5**

**Telephone: (819) 997-5600**
**Facsimile: (819) 997-5758**

**Web site: www.canadianheritage.gc.ca**

© Minister of Public Works and Government Services Canada 2001
Catalogue No. CH44-2/2001
ISBN 0-662-65819-1

## Contents


Introduction ..... 1

Telefilm Canada ..... 2
- Canadian Television Fund - Equity Investment Program ..... 2
- Canada Feature Film Fund ..... 3
- Development, Production and Marketing Programs ..... 3
- Screenwriting Assistance Program ..... 5
- Low Budget Independent Feature Film Assistance Program ..... 5
- Programs for Complementary Activities ..... 6
- Multimedia Fund ..... 6
- Official Co-Productions ..... 8
- Loan Guarantee Program ..... 8
- Production Revenue Sharing Program ..... 8
- Canadian Participation in International Film Events ..... 9
- Canada Showcase ..... 9
- Versioning Assistance Fund ..... 9
- Industrial and Professional Development Fund ..... 10
- Emerging Filmmakers Program ..... 10
- Telefilm Canada Contact Information ..... 10

Canadian Television Fund ..... 12
- Licence Fee Program ..... 13
- Equity Investment Program ..... 13
- Canadian Television Fund Contact Information ..... 13

National Film Board of Canada ..... 15
- Co-Production with Canadian Private Sector Companies ..... 15
- English Program's Filmmaker Assistance Program ..... 16
- English Program's Aboriginal Filmmaking Program ..... 16
- English Program's Cultural Diversity Initiative ..... 16
- French Program's *Aide au cinéma indépendant (Canada)* ..... 17
- French Program's *Cinéastes autochtones* ..... 17
- French Program's *Cinéaste recherché(e)* ..... 17
- French Program's *Documentaristes résidents* ..... 17
- National Film Board Contact Information (see also Annex) ..... 17

Canada Council for the Arts ..... 18
- Grants to Film and Video Artists ..... 18
- Grants to New Media and Audio Artists and New Media Residencies ..... 19
- Travel Grants to Media Artists ..... 19
- Grants to Media Arts Production Organizations: Development Project Grants ..... 20

Canada Council for the Arts (continued)
Media Arts Presentation, Distribution and Development Program: Dissemination Project Grants ..... 20
Annual Assistance for Programming ..... 21
Annual Assistance to Distribution Organizations ..... 21
Annual Assistance to Media Arts Festivals ..... 21
Annual Assistance to Cinematheques ..... 22
Annual Assistance to Media Arts Production Organizations ..... 22
Aboriginal Media Arts Program (Pilot) ..... 23
Canada Council for the Arts Contact Information ..... 23

Department of Canadian Heritage ..... 24
Canadian Film or Video Production Tax Credit ..... 24
Film or Video Production Services Tax Credit ..... 25
Canadian Studies Program – Film and Audio-Visual Learning Materials Development Program ..... 26
Multiculturalism Program ..... 27
Interdepartmental Partnership with Official Language Communities ..... 28

Canadian Broadcasting Corporation ..... 30
Funding for the Development of Television Projects ..... 30
TransCanada Development Fund ..... 31

Department of Foreign Affairs and International Trade ..... 33
Travel Grants for International Market Development ..... 33
Canadian Festivals: Grants for International Business Development ..... 34
Program for Export Market Development ..... 35
Export Development Corporation ..... 36

Canadian International Development Agency ..... 38
Development Information Program ..... 38
CIDA Contact Information ..... 38

Canadian Independent Film and Video Fund ..... 39
Film and Video Projects ..... 39
Multimedia Projects ..... 40
CIFVF Contact Information ..... 40

Team Canada Inc ..... 41
Team Canada Inc Contact Information ..... 41

Business Development Bank of Canada ..... 42
Cultural Industries Development Fund ..... 42
Business Development Bank of Canada Contact Information ..... 42

Industry Canada ..... 43
Canada Small Business Financing Program ..... 43
Canada Small Business Financing Program Contact Information ..... 43

Annex
National Film Board of Canada – Addresses ..... 44

## Introduction

The Government of Canada recognizes the challenges in producing Canadian content film and television productions and the importance of these to Canadians. It remains committed to supporting the film and video industry through measures which: i) ensure that Canadians have diverse and accessible Canadian choices of quality films and television productions; and ii) develop and retain excellence in Canadian people working in the film and video industry.

This guide has been prepared in response to ongoing requests for information on the film and video industry in Canada from the general public and from the industry itself. It provides a brief overview of the various federal government programs available to the independent film and video industry in Canada. Please note that the information included in this document is subject to change without notice.

This document outlines the various programs offered by these federal departments and agencies which support the film and video industry in Canada:

- Telefilm Canada,
- The National Film Board of Canada,
- The Canada Council for the Arts,
- The Department of Canadian Heritage,
- The Canadian Broadcasting Corporation,
- The Department of Foreign Affairs and International Trade, and
- The Canadian International Development Agency.

Also included in this document is information on the Canadian Television Fund (CTF), a government-industry partnership. Telefilm Canada administers the Equity Investment Program of the Fund while the Licence Fee Program is administered by the CTF itself.

Although the Canadian Independent Film and Video Fund (CIFVF) is a national, private-sector, non-profit organization, it has been included in this guide because it is funded by the federal government.

Finally, this document describes some federal business and export programs and services that may be of interest to those companies operating in the film and video sector. These programs include the Cultural Industries Development Fund of the Business Development Bank of Canada, Team Canada Inc and the Canada Small Business Financing Program of Industry Canada.

More detailed information on a particular program can be obtained by contacting the relevant organization. To facilitate this process, contact information has been included under each appropriate component and/or at the end of each section.

Not described in this guide are the numerous provincial government and private sector financial support programs pertaining to the independent film and video industry.

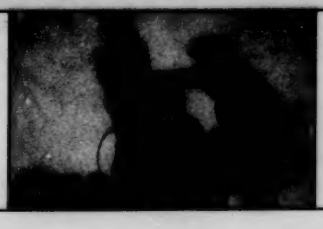

## Telefilm Canada

Telefilm Canada is a Crown corporation created in 1967. It contributes to the success of the Canadian film, television and new media industries. The Corporation acts as a key financing, strategic and promotional partner on the national and international scenes. Telefilm Canada is dedicated to meeting the cultural needs of Canadians in its role as an investor in high quality Canadian productions. Telefilm Canada fosters a diversity of voices that reach audiences in Canada and abroad by supporting our domestic industries of film, television and new media.

Telefilm Canada administers the Equity Investment Program (EIP) of the Canadian Television Fund (CTF), a public-private partnership; the Canada Feature Film Fund (CFFF); the Multimedia Fund as well as a number of other funds and programs.

Each year it contributes to the development and production of feature films, made-for-TV movies, drama series, documentaries, children's programs, variety shows and multimedia products of outstanding cultural value.

To ensure that these products reach large audiences, Telefilm Canada participates in other industry activities such as distribution, export, versioning, marketing and promotion at Canadian and foreign festivals and markets.

Telefilm Canada's financial support is varied. Most often provided as an investment, it also comes in the form of advances, loans, loan guarantees and grants. Telefilm Canada shares product risks and revenues with the industry. Recouped amounts are reinvested in production and distribution activities.

Telefilm Canada also supports through different initiatives and programs the development of emerging producers and directors. Information on these initiatives and programs can be obtained by contacting Telefilm Canada's regional offices directly.

**Canadian Television Fund - Equity Investment Program**

The Equity Investment Program (EIP) is one of two programs under the Canadian Television Fund (CTF). The EIP is administered by Telefilm Canada while the Licence Fee Program (LFP) is administered by the CTF itself.

See the CTF listing on page 12 for information on both the EIP and LFP.

**Canada Feature Film Fund**

Telefilm Canada administers the Canada Feature Film Fund (CFFF) which includes the following components:

- Development, Production and Marketing Programs,
- Screenwriting Assistance Program,
- Low Budget Independent Feature Film Assistance Program, and
- Programs for Complementary Activities.

**Development, Production and Marketing Programs**

The Development, Production and Marketing Programs form the main component of the CFFF. In administering the Development, Production and Marketing Programs, Telefilm Canada seeks to foster and support the making of high quality Canadian feature film production by supporting different genres, budgets, companies and regions. Telefilm Canada also promotes the development of partnerships among producers, distributors and international partners.

The Development, Production and Marketing Programs support Canadian fictional feature films from project development to domestic market launch. Films are financed in two ways: using a performance-based approach which provides envelopes to production and distribution companies based on box office results and qualitative factors; and using a selective approach which allows producers and distributors who do not yet have a box office track record to produce and market films.

Projects must meet the following eligibility criteria:

- dramatic feature films of at least 75 minutes in length aimed primarily at the Canadian theatrical market;
- applicant must have a commitment from a Canadian distributor for theatrical release in Canada;
- projects are produced and distributed by Canadians;
- projects must have achieved a minimum of 8 out of 10 points of Canadian content using the Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO) point scale; and
- must have a Canadian scriptwriter, director and performer in the lead role but with appropriate exceptions for international treaty co-productions.

*Performance-based component*

The performance-based approach to financing rewards producers and distributors who have demonstrated that they can attract Canadian audiences by giving them envelopes. The amount of envelope is calculated using the following:

- primarily Canadian box office;
- the performance of films at key national and international festivals;
- the Canadian content of the film; and
- adjustment in Canadian box office for films for children.

Envelopes for producers are capped at $3.5 million and producers can use envelopes for development and production and are exempt from project by project evaluation. Envelopes for distributors are capped at $2.5 million and distributors can use envelope for development, marketing expenses, acquisition of films domestically.

*Selective-based component*

The selective approach to financing involves a project by project evaluation of creative, audience, financial and corporate development elements. It consists of three program components.

*Development Financing for Production Companies*

Financial support for the development of feature film projects is available to eligible production companies and is specific to the selective component and to small-and -medium sized companies. Telefilm's participation is a maximum of $150,000 in the form of an advance recoupable up to 60% and on the first day of principal photography.

*Production Financing for Production Companies*

Telefilm Canada's participation in the financing of eligible productions will generally be provided in the form of recoupable equity investments of up to a maximum of 49% of budgeted eligible Canadian production costs. For projects applying for financing from the selective component, Telefilm Canada's participation will not exceed $2.5 million. Telefilm gives priority access to the selective component to those applicants without an envelopes.

*Development, Acquisition and Marketing Financing for Distribution Companies*

Financial support for the development, acquisition and marketing of feature film projects is available to eligible distribution companies.

In terms of development support, Telefilm Canada provides support for distribution companies' financial participation in projects being developed by eligible production companies. The distribution company must provide a minimum of 15% of the total eligible development budget for the phase, such amount to be repayable by the producer to the distribution company not later

than the commencement of principal photography of the film. Telefilm Canada then provides an interest-free advance of up to 75% of the distribution company's financial participation. This advance is recoupable on revenues.

Telefilm Canada provides an interest-free advance to support the minimum guarantee paid by the distributor for the Canadian rights to eligible projects. This advance is recoupable from revenues earned by the production from all media according to the terms of the agreement between the distribution company and the production company.

With regards to financing support for marketing activities, Telefilm Canada provides an interest-free advance to support the cost of test marketing and/or the costs associated with the initial theatrical release of eligible feature films in one or both official languages in Canada. Telefilm Canada's financial participation is provided in the form of an interest-free advance of up to 75% of the approved budget for the test marketing or theatrical release of the production. This advance is recoverable from revenues earned by the production in all media according to the terms of the agreement between the distribution company and the production company.

**Screenwriting Assistance Program**

Financial support is available for the writing of feature film treatments based on outlines (Stage One) and for the writing of first draft feature film screenplays based on treatments (Stage Two). In conjunction with the other elements of the Canada Feature Film Fund, the program provides a continuum of support from script to screen. Telefilm Canada will generally provide financial assistance for eligible projects that are suitable for development into a dramatic feature film of over 75 minutes in duration and is a Canadian film eligible for certification under the criteria of CAVCO.

Assistance is in the form of non interest-bearing advances. Applicant screenwriters must have writing credits totalling at least 60 minutes of produced drama in film or television productions professionally produced for exhibition in cinemas or on television. The program accepts applications from co-writers where one of the two co-writers meets the minimum eligibility requirements.

Application deadlines apply to this program.

**Low Budget Independent Feature Film Assistance Program**

Under this program, financing is available only to directors; producers are not eligible. The Low Budget Independent Feature Film Assistance Program consists of two principal components: assistance for production and assistance for post-

production/completion. Telefilm Canada's assistance will be in the form of non interest-bearing advances that will not exceed 65% of the total project budget to a maximum dollar participation per project of $200,000.

Telefilm Canada will provide financial assistance for production and post-production/completion projects that meet the following criteria:

- High quality, innovative and creative projects;
- Director-driven;
- Feature film over 75 minutes duration;
- Feature film drama genre only;
- With budgets of no less than $300,000 and under $750,000;
- Only digital, 16mm and 35mm release formats;
- With at least 8 out of 10 points of CAVCO rating equivalent; priority will be given to projects with the highest proportion of Canadian creative elements.

Application deadlines apply to this program.

**Programs for Complementary Activities**

The programs for complementary activities support and promote efforts of the Canadian feature film industry to reach audiences in Canada and around the world. These activities include film awards, festivals, markets, versioning and alternative distribution networks. Related funds include Canada Showcase, Canadian Participation in International Events, and the Versioning Assistance Fund. Guidelines are currently being developed for the administration of funds related to alternative distribution networks.

**Multimedia Fund**

The current Multimedia Fund, which provides support for the development, production and marketing of multimedia projects, is under evaluation. As such, it is anticipated additional funding for the creation of content will be provided in fiscal 2001-02 (during Fall 2001) with revised guidelines.

Moreover, new assistance components were recently created to enhance and to complement the existing Multimedia Fund administered by Telefilm Canada. Beginning in fiscal 2000-01 and annually for a minimum of three years, the Department of Canadian Heritage has allocated additional sums to Telefilm Canada to support online distribution and sectoral development or industry related initiatives.

The Multimedia Fund has three program components: Project-based Assistance; Online Distribution Assistance; and Sectoral Assistance.

*Project-based Assistance*

The aim of this component is to provide financial support for the development, production, marketing and distribution of high-quality, original, interactive off line and/or online Canadian cultural new media works in both official languages that are intended for the general public.

Telefilm will provide financial assistance to Canadian multimedia development, production and publishing companies for the production of original, entertainment, educational and edutainment products, published on any format or distributed through online services, and directed at the general public. Priority is given to small- and medium-sized companies.

Productions must be interactive and contain at least three of the following elements: text, sound, graphics, still images, and live-action video or animation. To obtain financial assistance for production or marketing and distribution, a company applying for assistance must already have secured a contractual commitment from an established distributor (if applicable).

The form of Telefilm Canada's financial participation is currently under review.

*Online Distribution Assistance*

The aim of this component is to provide financial assistance to new media online distribution initiatives that increase the profile and presence of Canadian cultural new media content on the Internet.

For online distribution assistance and sectoral assistance, eligible applicants also include professional associations, training schools, and festivals. Telefilm Canada provides financial assistance up to 50% financing of project in the form of conditionally repayable contributions.

*Sectoral Assistance*

The aim of this component is to: support initiatives that promote the industrial and professional development of the new media industry through training programs, centres of expertise, festivals, awards, immersions; and provide Canadian and international market support to the new media industry through Telefilm's logistical and promotional services at such events.

For sectoral assistance, eligible applicants also include professional associations, training schools, and festivals. Telefilm's participation will not exceed 50% of the financing and will be in the form of grants.

**Official Co-Productions**

Telefilm Canada administers on behalf of the federal government all international agreements governing official co-productions. In this capacity, the corporation's role is twofold:

- it receives and evaluates applications for certification of projects as official co-productions; and
- it receives applications for financial assistance under the Canada-France mini-treaties and the English-Language Cinema Plan.

These co-production agreements signed between Canada and other countries enable Canadian and foreign producers to pool their resources in order to co-produce films and television programs that enjoy national production status in each of the countries involved. Canada's official co-productions are carried out within the framework of 46 film and television co-production agreements (with 57 countries).

**Loan Guarantee Program**

This program is designed to provide Canadian financial institutions with loan guarantees and expert appraisal of loan applications submitted by Canadian production, distribution and foreign sales companies.

Telefilm Canada will use its industrial expertise to complement the financial expertise of the banking institutions by supplying an evaluation of the risks associated with each project and of the borrower's ability to repay the loan. The Loan Guarantee Program is intended primarily for companies or projects that otherwise would be unable to obtain loans in the private sector.

Telefilm Canada can guarantee up to 85% of the maximum amount of the loan, not to exceed $1 million per project or per application. Any loan guaranteed by Telefilm Canada must be fully secured by firm receivables owed to the borrower.

The total amount of Telefilm Canada's outstanding guarantees at any one time will not exceed $25 million.

**Production Revenue Sharing Program**

The Production Revenue Sharing Program rewards production companies that provide Telefilm Canada with an above-average rate of recoupment. The program allows eligible production companies to obtain 50% of the revenues earned by the corporation from its investments for use as a development advance or as a complement to the production financing of projects in which Telefilm Canada is participating. A project may be eligible even though it has not received previous Telefilm Canada funding provided the project is certified as Canadian.

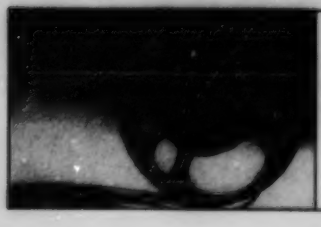

**Canadian Participation in International Film Events**

Telefilm Canada's Festival Bureau supports the entry of Canadian films in major foreign international festivals. Its specialized officers advise Canadian directors, producers, distributors and exporters on festival-related matters. Film weeks, retrospectives and special screenings which are carefully timed and planned are also organized on a very selective basis.

The Bureau sets up screenings of eligible Canadian films for directors of the short list of the most important festivals as well as coordinates the promotion of Canadian films selected for presentation in major world class festivals. This may include shipping cost of prints, travel grants for directors whose works are selected in recognized festivals, purchase of prints and subtitling of productions selected in major recognized festivals.

**Canada Showcase**

Telefilm Canada provides funds to Canadian festivals that meet the following objectives:

- position Canadian films front and centre in select Canadian festivals;
- encourage the promotion and marketing of Canadian productions in the target territory; and
- promote an awareness of the quality of Canadian cinema.

This program is currently under revision.

**Versioning Assistance Fund**

Telefilm Canada may advance up to 100% of the costs of dubbing or subtitling Canadian productions into one or both of Canada's official languages (English and French). All productions must have obtained at least eight points for Canadian content. Telefilm expects to recoup 40% of its advance for Canadian film productions and 50% for Canadian television productions.

Only Canadian private-sector distribution and foreign sales companies are eligible to apply, except in the case where the rights to a dubbed or subtitled version of a production are covered by a pre-sale agreement at the production stage. In such cases, Canadian private-sector producers may apply, providing they remove pre-sale revenues from the financing structure, to ensure repayment to Telefilm of the advance made for dubbing.

Applications must be accompanied by a marketing strategy and a letter of commitment to broadcast or theatrically release the production within one year. In the case of productions to be dubbed, a standardized dubbing budget must also be included.

Versioning assistance for series will be limited to 65 Canadian episodes (a maximum of 26 per year). Versioning must be done in Canada by Canadian private-sector companies. Caps per project according to the genre. The cap per company is $200,000.

The Versioning Assistance Fund is currently under revision.

**Industrial and Professional Development Fund**

Through grants, Telefilm Canada participates in a number of activities that contribute to the above-the-line professional development in the Canadian film, television and multimedia industry. For example, Telefilm Canada helps to fund seminars, lectures and workshops in which Canadian and international experts in the field offer their knowledge and experience in the areas of financing, creation, production and distribution.

This fund is currently under revision.

**Emerging Filmmakers Program**

The Emerging Filmmakers Program is designed for up-and-coming directors from New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island who are looking for an opportunity to launch their careers. Telefilm Canada will provide investments of up to $15,000 (to a maximum of 49% of the budget) for production or post-production of new works from emerging filmmakers residing and working in the Atlantic provinces. The program consists of an annual competition juried by a panel of four renowned professionals, one from each of the four Atlantic provinces, who work in the audiovisual industry.

For more information, please contact the Regional Director of the Atlantic Region.

**Telefilm Canada Contact Information**

Web site: *www.telefilm.gc.ca*

Quebec Office: (Head Office)
7th Floor, 360 Saint-Jacques Street
Montréal, Quebec H2Y 4A9

Telephone: 1-800-567-0890 (toll free)
Telephone: (514) 283-6363
Facsimile: (514) 283-8212

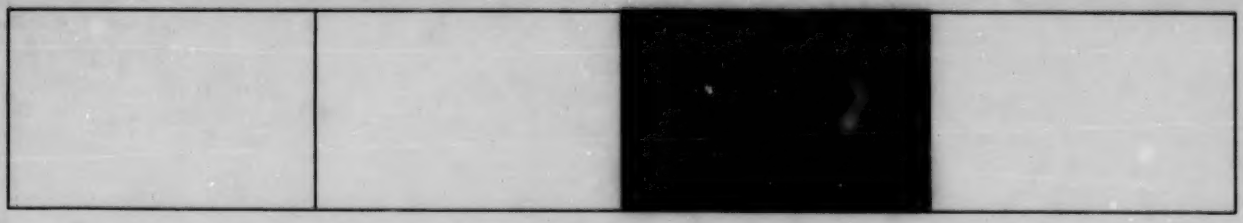

**Ontario Office:** 22nd Floor, 2 Bloor Street West
Toronto, Ontario M4W 3E2

Telephone: 1-800-463-4607 (toll free)
Telephone: (416) 973-6436
Facsimile: (416) 973-8606

**Atlantic Office:** 3rd Floor, 1684 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia B3J 2A2

Telephone: 1-800-565-1773 (toll free)
Telephone: (902) 426-8425
Facsimile: (902) 426-4445

**Western Office:** 310 - 440 Cambie Street
Vancouver, British Columbia V6B 2N5

Telephone: 1-800-663-7771 (toll free)
Telephone: (604) 666-1566
Facsimile: (604) 666-7771

## Canadian Television Fund

The Canadian Television Fund (CTF) was created in 1996 to increase the quality and quantity of distinctly Canadian programming available to Canadian viewers and to enhance the broadcast system's capacity to produce and distribute such programming. The CTF assists in the production of distinctly Canadian programming in the under represented categories of drama, variety, children's shows, documentaries and performing arts in English, French and Aboriginal broadcast markets. All productions must have a Canadian broadcaster commitment to schedule the program in prime time within two years of completion.

The fund operates as an independent, non-profit corporation, governed by a board of directors composed of members from the television, cable, production and film and video distribution industries, as well as from Canadian Heritage and Telefilm Canada.

Since its creation, the demand has outstripped the available resources of the fund. In response to this continued oversubscription, the CTF Board refocused the fund and introduced more stringent Canadian content requirements in keeping with its cultural mandate. As a basis for entry to the fund, a project must meet the CTF's Essential Requirements, which are as follows:

- the project speaks to Canadians about, and reflects Canadian themes and subject matter;
- the project has 10 out of 10 points on the CAVCO scale, or the maximum number of points applicable to the project (treaty co-productions are also eligible);
- underlying rights are owned, and significantly and meaningfully developed, by Canadians; and
- the project is shot and set primarily in Canada.

All eligible productions must be under Canadian ownership and Canadian executive and creative control, and have received a commitment from a licensed Canadian television broadcaster to be broadcast during prime time within two years of their completion. "Prime time" for most genres of programming is between 7 p.m. and 11 p.m., although for children's programming, "prime time" is defined as the time when the largest audiences of children are available, while for youth programming, "prime time" is between 4 p.m. and 11 p.m. Aboriginal-language productions are eligible, provided they meet certain criteria.

The CTF has two complementary funding programs: the Licence Fee Program (administered by the Canadian Television Fund) and the Equity Investment Program (administered by Telefilm Canada). Eligible projects may apply to and receive funding from either program, or both.

**Licence Fee Program**

The CTF's Licence Fee Program (LFP) is a market-driven funding initiative that contributes to distinctly Canadian television productions using objective and transparent criteria to determine production eligibility. The program is a "top-up" fund that supplements the cash licence fees paid by Canadian broadcasters for eligible programs. As such, the LFP's contribution forms a part of the total licence fees used in the financing of Canadian television productions. This licence fee top-up may be supplemented by one or more of the bonuses for regional productions and French-language productions.

**Equity Investment Program**

The Equity Investment Program's (EIP) assistance takes the form of direct cash investments, which result in undivided copyright ownership in eligible productions (including treaty co-productions). The EIP may take an equity participation of up to 49% of an eligible production, though its average investment in recent years has not exceeded 25%. In certain cases, the EIP may also participate in productions through loans, advances and contributions (however, the combination of equity and non-equity participation will not exceed 70% of the production costs). The EIP's participation in eligible series and made-for-television movie production is subject to caps.

The EIP also assists the development of Canadian television programs through non-interest bearing advances of up to 50% of eligible costs, to a maximum of $100,000. A financial contribution of at least 20% (drama) or 15% (other genres) is required from a broadcaster.

**Canadian Television Fund Contact Information**

Information for both LFP and EIP may be obtained online at the Canadian Television Fund's Web site or at one of the following addresses:

Web site: *www.canadiantelevisionfund.ca*

Canadian Television Fund – Licence Fee Program
5th Floor, 111 Queen Street East
Toronto, Ontario M5C 1S2

Telephone: 1-877-975-0766 (toll free)
Telephone: (416) 214-4400
Facsimile: (416) 214-4420

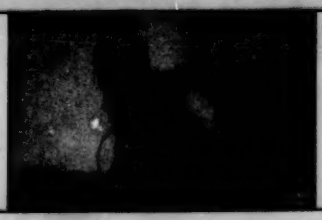

Canadian Television Fund – Licence Fee Program
Suite 811, 407 McGill Street
Montréal, Quebec H2Y 2G3

Telephone: 1-877-975-0766 (toll free)
Telephone: (514) 499-2070
Fascimile: (514) 499-2846

Canadian Television Fund - Equity Investment Program
c/o Telefilm Canada
7th Floor, 360 St-Jacques Street
Montréal, Quebec H2Y 4A9

Telephone: 1-800-567-0890 (toll free)
Telephone: (514) 283-6363
Facsimile: (514) 283-8212

Information may also be obtained from any of Telefilm's regional offices (see page 10).

## National Film Board of Canada

The National Film Board of Canada (NFB) is a unique centre for the creation of audiovisual materials. It is a producer and distributor of Canadian audiovisual materials rather than a funding agency. Created by an act of Parliament in 1939, the National Film Board of Canada's mandate is to promote the production and distribution of audiovisual works that interpret Canada to Canadians and to other nations. In its mission statement, the Board expresses its mandate as follows:

"The National Film Board of Canada enriches Canadian society through the production and distribution of audio visual works which: provoke discussion and debate on important topics; explore the creative potential of the audio visual media; and achieve recognition by Canadians and others for excellence, relevance and innovation."

In 1999-2000, the NFB produced 96 original NFB productions and 32 original co-productions. Of the 128 original films produced in that year, 72 were English-language productions, 53 were French-language productions and three were multilingual productions.

The NFB is composed of two main programs:

- the English Program, which produces and distributes English-language productions and supports emerging independent filmmakers through the Filmmaker Assistance Program, the Aboriginal Filmmaking Program, and the Cultural Diversity Initiative;
- the French Program produces and distributes French-language productions and supports emerging filmmakers through the *Aide au cinéma indépendant (Canada)*, the *Cinéastes autochtones* and *Cinéaste recherché(e)* competitions as well as the *Documentaristes résidents* program.

Both programs have their own staff and resident filmmakers, but work primarily with freelancers or in co-production with Canadian private-sector companies in the production of point-of-view documentaries, animated shorts, productions for children, and interactive productions.

### Co-Production with Canadian Private Sector Companies

Canadian independent producers interested in co-producing high-quality documentaries or animation with the NFB are encouraged to submit their projects. The NFB participates in Canadian co-productions as a full partner - contributing creatively to a film's editorial vision and providing financial resources and/or technical and human resources.

According to its mandate as a public distributor and, depending on its level of financial participation, the NFB negotiates appropriate Canadian and/or international distribution rights.

Canadian independent producers can co-produce with any of the English and French production centres located in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Moncton and Halifax.

When selecting projects, the NFB will exercise its judgement in choosing productions that meet its goals and mandate. Proposals should generally be submitted at the development phase but the Board will also consider projects in production. Television series and industrial, promotional, training and sponsored productions are not eligible.

**English Program's Filmmaker Assistance Program**

The NFB also plays a valuable role in encouraging the development of the next generation of filmmakers. It does so by providing talented young people with the means to complete their films and thereby gain recognition in the film community. The English Program's Filmmaker Assistance Program (FAP) offers assistance for the production of films from all over Canada.

Applicants to FAP must be Canadian citizens or permanent residents. FAP is available to emerging filmmakers (excluding film students) who have made fewer than four films (excluding student films). Documentaries, short dramas and animation films are eligible for the program. Generally, FAP offers assistance toward the cost of processing, printing and post-production services.

**English Program's Aboriginal Filmmaking Program**

The English Program Branch also administers the Aboriginal Filmmaking Program. The NFB has earmarked $1 million a year to be used exclusively for NFB productions or co-productions with independent Aboriginal filmmakers. The overall goal is to provide Aboriginal filmmakers with more equitable opportunities to make films - thus ensuring a more diverse spectrum of perspectives, visions and stories in Canadian cinema. The main focus is on documentary productions.

**English Program's Cultural Diversity Initiative**

The NFB is committed to reflecting the cultural diversity of Canada and Canadians on and off screen. The Cultural Diversity Initiative is an equity initiative to address under-representation of visible minority groups at the NFB. Filmmakers of colour are invited to submit proposals for NFB productions or

co-productions. The NFB also holds professional development opportunities for emerging directors such as apprenticeships, workshop scholarships and competitions for opportunities to direct short documentaries.

**French Program's *Aide au cinéma indépendant (Canada)***

The *Aide au cinéma indépendant (Canada)* program provides assistance for the production of French-language films (documentary, animation, drama) from across Canada which are particularly innovative in their form or content and might otherwise not get made.

Assistance is in the form of equipment loans and technical services directly related to the production or post-production of a film or video project.

Film school projects, promotional films, advertisements, public service announcements and educational films are not eligible.

**French Program's *Cinéastes autochtones***

The NFB's French Program's *Cinéastes autochtones* competition gives French-speaking Aboriginal people a chance to direct their first professional film with the support of a team including an experienced NFB filmmaker during a paid internship of up to 18 months.

**French Program's *Cinéaste recherché(e)***

*Cinéaste recherché(e)* is a one-year internship program that allows the successful candidate to direct his/her first animated film. This competition takes place on an annual basis.

**French Program's *Documentaristes résidents***

Under the *Documentaristes résidents* program, six documentary filmmakers are hired as resident directors for a three-year term, during which time they must each direct two documentaries.

**National Film Board Contact Information**

The NFB has production centres across Canada — in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal and Halifax for the English Program, and in Ottawa, Montréal, and Moncton for the French Program. Filmmakers and producers should contact the regional production centre closest to them for further information on the programs described above. Addresses, contact names, telephone and fax numbers for each regional centre as well as its head office are listed in the annex.

Web site: *www.nfb.ca*

## Canada Council for the Arts

The Canada Council for the Arts is an arm's length organization created by the Parliament of Canada in 1957 to foster and promote the arts. To fulfil this mandate, the Council offers a broad range of grants and services to professional Canadian artists and arts organizations.

Established as part of the Canada Council in 1983, the Media Arts Section is intended to encourage professional artists to work innovatively and experimentally with communications technologies and related media. Individual applicants to the Media Arts Section must be Canadian citizens or permanent residents of Canada and professional artists who have committed themselves to the disciplined process of making art. Incorporated, non-profit Canadian media arts organizations or artist-run centres must have a board of practising artists and an established administrative structure. They must also have demonstrated a serious, ongoing commitment to the presentation, distribution or production of Canadian independent media artworks.

The Media Arts Section supports emerging and established artists working in film, video, audio and new media. Grants are intended to support experimentation with form, content or technology in a variety of genres. The Canada Council defines emerging artists as those which have completed basic training (formal or informal). Established artists are defined as film directors who have completed one independent film or video production over which they maintained complete creative and editorial control. Scriptwriters must have had one independent work professionally produced. Independent artists are defined as artists who initiate and are the driving force behind the proposed project and maintain creative and editorial control over the work. Contracts with other funders must not require the artist to give up such control.

Council programs do not support commissioned works, instructional projects, promotional projects, industrial projects, pilots for television, or conventional television programs. All Canada Council programs are accessible to Aboriginal artists, artists of diverse cultural background and artists from regional communities.

### Grants to Film and Video Artists

This program is intended to assist Canadian artists working with film as a means of artistic expression. The program offers two types of grants.

*Creative Development Grants* provide established artists with opportunities for creative renewal, experimentation, professional development, research and scriptwriting. Grants amounts range from $3,000 to $20,000, in increments of $1,000.

*Production Grants* are intended to cover the direct costs of production or post-production to a maximum of $60,000 for established artists and to a maximum of $16,000 for emerging artists.

**Deadlines:** October 1 and March 1
**Program Officer:** Josette Bélanger

**Grants to New Media and Audio Artists and New Media Residencies**

This program assists Canadian artists working with new media and audio as a means of artistic expression, through three types of grants: Research Grants; Production Grants; and New Media Residencies.

*Research Grants* buy time in which established artists may research and develop ideas, concepts and projects; experiment with tools and technologies; and work with specialists to develop knowledge and skills. Grants amounts range from $3,000 to $20,0000, in increments of $1,000.

*Production Grants* cover the direct costs (including the research or creative development phases) of production leading to finished works of art. The grant amounts are up to $35,000 for established artists and up to $16,000 for emerging artists.

*New Media Residencies* encourage creative collaboration and knowledge exchange between established artists and other sectors of society that are working with new and emerging technologies. This program component also assists artists in developing professionally through exposure to a range of expertise. The residencies initiative supports projects that provide mutual benefit to artists and host organizations. Applicants may request a grant of up to $30,000 for a research residency. The maximum for a production residency grant is $60,000.

**Deadlines:** October 1 and March 1
**Program Officer:** Marilyn Burgess

**Travel Grants to Media Artists**

Travel Grants to Media Artists assist established independent media artists to travel on occasions important to the development of their artistic practice or career. The program provides two categories of support:

- presentation travel — allows independent media artists to travel with their work and to respond to invitations to present their work at recognized Canadian or international festivals or exhibition venues; and

- professional development travel — allows independent media artists to attend workshops, residencies, symposia and conferences and/or to participate in other professional development opportunities outside of their home region.

An amount of $500, $1,000, $1,500 or $2,000 may be requested, depending on the distance of the proposed travel.

**Deadline:** Anytime
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Grants to Media Arts Production Organizations: Development Project Grants**

This program supports time-limited projects initiated by Canadian non-profit, artist-run organizations, groups or collectives that are intended to provide enhanced opportunities for the production of independent media artworks by Canadian artists. Projects must address specific production needs in the communities that applicants serve or intend to serve. Applicants are encouraged to work in partnership with other organizations, groups, collectives, public institutions and for-profit companies to address these needs.

Applicants may request up to $20,000 to:

- pay salaries, fees and travel costs for technicians, artists and project administrators;
- rent equipment and facilities; and
- pay for technical services and materials.

Grants may also be used to provide direct financial support to artists.

**Deadline:** May 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Media Arts Presentation, Distribution and Development Program: Dissemination Project Grants**

Dissemination Project Grants assist non-profit Canadian arts organizations and groups to undertake innovative, short-term projects. Eligible projects must present and disseminate independent Canadian media artworks in a critical context with a view to developing increasingly knowledgeable, appreciative and committed audiences. Examples might include curated events, broadcasting initiatives, touring exhibitions, and special marketing and development activities.

These grants contribute to costs such as programmers, curators and artists fees, rental of films and videos, costs of writing and publishing critical commentary to accompany presentations, and marketing and audience development costs.

Applicants may request up to $20,000 for presentation, circulation, audience development or market development/distribution projects and up to $10,000 for publication projects.

**Deadlines:** May 15, November 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance for Programming**

Annual Assistance for Programming assists Canadian non-profit, artist-run organizations that present and disseminate independent Canadian media artworks to the public through an annual, ongoing program of presentation. These grants contribute to the direct costs of research, presentation, curatorial text and audience development. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received, but this program can cover only the costs of programming independent media artworks produced by Canadian artists.

**Deadline:** May 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Distribution Organizations**

The Canada Council offers annual assistance to Canadian non-profit, artist-run media arts distribution organizations. Organizations must demonstrate a serious commitment to the distribution needs and interests of Canadian artists producing independent film, video, new media and audio artworks by:

- making their work accessible to the public, and
- providing them with a financial return from the sale, rental and licensing of their work.

The annual grant level approved by the Canada Council is normally maintained for two years. Assistance contributes to the direct costs of distribution activities and services (including acquisition), promotional activities and services, as well as administration.

**Deadline:** November 15, 2001
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Media Arts Festivals**

Annual Assistance to Media Arts Festivals supports festivals to advance the development, understanding and appreciation of Canadian, independent media artworks by publicly presenting these works within a critical context, with a view to developing increasingly knowledgeable and committed audiences.

These grants contribute only to the direct costs associated with presenting independent Canadian media artworks at the festival occurring in the calendar year following the application deadline. There are no minimum grants but grants normally fall in the range of $5,000 to $25,000.

**Deadline:** November 15, 2001
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Cinematheques**

Annual Assistance to Cinematheques supports the work undertaken by these institutions to advance the development, understanding and appreciation of Canadian independent media artworks. Grant support is specifically directed at the activities carried out by the cinematheques that relate to independent work by Canadian media artists. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received. Applicants may receive less than the full amount requested. The annual grant level approved by the Canada Council is normally maintained for two years.

**Deadline:** November 15, 2001
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Media Arts Production Organizations**

This is a multi-year program offering operating and equipment acquisition assistance to Canadian non-profit, artist-run media arts organizations. Operating assistance helps pay the costs of administration; access to equipment and technical services; production and co-production programs; production funding programs; artist-in-residence programs; professional development activities; research and analysis activities; newsletters; and other services, facilities or activities that advance Canadian artists' creation and production of independent media artworks. Equipment acquisition assistance helps pay the costs of acquiring media arts production and post-production equipment. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received. The level of annual operating assistance approved by the Canada Council is normally maintained for two years.

**Deadline:** October 1, 2002
**Program Officer:** David Poole

**Aboriginal Media Arts Program (Pilot)**

This program offers grants to individual Aboriginal artists to develop their career as media artists and to help them produce independent media artworks (film, video, new media or audio). It offers two components.

*Creative Development Grants* cover the costs of research, scriptwriting and concept development. The amount of a grant for established artists ranges from $3,000 to $20,000, in increments of $1,000. For emerging artists, the fixed grant amounts are $3,000, $4,000 or $5,000.

*Production Grants* cover the costs of production and post-production. The amount of a grant for established artists is up to $60,000 for film or video production; up to $15,000 for audio production; and up to $35,000 for new media production. For emerging artists the amount of a grant is up to $16,000 for a production in film, video or new media; and up to $10,000 for an audio production.

**Deadline:** April 1
**Program Officer:** Ian Reid

**Canada Council for the Arts Contact Information**

Canada Council for the Arts
350 Albert Street
P.O. Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8

Web site: *www.canadacouncil.ca*

| | |
|---|---|
| Telephone: | 1-800-263-5588 (toll free) |
| Telephone: | (613) 566-4414 (Ottawa area) |
| Facsimile: | (613) 566-4409 |

## Department of Canadian Heritage

The Department of Canadian Heritage is responsible for national policies and programs relating to broadcasting, cultural industries, arts, heritage, official languages, Canadian identity, Canadian symbols, exchanges, multiculturalism and sport. The Department works with Canadians to strengthen our shared sense of identity while respecting the diversity that exists in Canada.

### Canadian Film or Video Production Tax Credit

The Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO) co-administers the Canadian Film or Video Production Tax Credit (CPTC) with the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA). The CPTC is a fully refundable tax credit for eligible films and videos produced and owned by qualified taxable Canadian corporations and is available at a rate of 25% of eligible salaries and wages expended after 1994. Eligible salaries and wages qualifying for the tax credit may not exceed 48% of the cost of the production, net of assistance, as certified by the Minister of Canadian Heritage. The tax credit can provide assistance for up to 12% of the cost of a production, net of assistance.

In order for a production to qualify as Canadian content for tax credit purposes through CAVCO, the production must meet the following criteria for key creative personnel and project costs. First, the producer - or the individual who controls and is the central decision maker of the production from beginning to end - must be Canadian. Furthermore, a production must receive 6 out of the following 10 points for Canadians in key creative positions:

| | |
|---|---|
| Director | 2 points |
| Screenwriter | 2 points |
| Lead Performer | 1 point |
| Second Lead Performer | 1 point |
| Director of Photography | 1 point |
| Picture Editor | 1 point |
| Music Composer | 1 point |
| Art Director | 1 point |
| TOTAL | 10 points |

In addition, either the position of screenwriter or director must be filled by a Canadian. It is also mandatory that either the lead or second lead performer be Canadian. The cost criteria for a Canadian content production states that not less than 75% of the costs paid to persons for services relating to the film or video must be paid to Canadians. This amount does not include fees paid to the producer and the key creative personnel. Furthermore, not less than 75% of the aggregate cost of post-production and laboratory work, processing and final

preparation must be incurred in Canada. The guidelines for animated productions are very similar to the criteria for live-action productions with some changes made to conform to the practices of animation production.

Some production genres are ineligible for the tax credit, including news programs, talk and game shows, sporting and awards events, reality television, productions that solicit funds, pornography, advertising, industrial or corporate productions, productions, other than documentaries, all or substantially all of which consists of stock footage, and productions for which public financial support would, in the opinion of the Minister of Canadian Heritage, be contrary to public policy.

In addition, the tax credit may not be claimed where the Film or Video Production Services Tax Credit has been claimed.

**Contact Information**

Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO)
Department of Canadian Heritage
4th Floor, 100 Sparks Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5

Web site: *www.canadianheritage.gc.ca/cavco*

| | |
|---|---|
| Telephone: | 1-888-433-2200 (toll free) |
| Telephone: | (613) 946-7600 (Ottawa-Hull area) |
| Facsimile: | (613) 946-7602 |
| E-mail: | cavco_bcpac@pch.gc.ca |

**Film or Video Production Services Tax Credit**

The Film or Video Production Services Tax Credit (PSTC) is the second of two programs co-administered by the Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO) and the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA). The PSTC is a mechanism designed to encourage the employment of Canadians by a taxable Canadian- or foreign-owned corporation with a permanent establishment in Canada. The activities of the corporation must be primarily film or video production or production services. The program is designed to make Canada a more attractive place for Canadian and foreign film and video production, which brings significant benefits to the Canadian economy.

The tax credit is equal to 11% of salary and wages incurred after October 1997, paid to Canadian residents — or taxable Canadian corporations for amounts paid to employees who are Canadian residents — for services provided to the production in Canada. The refundable tax credit has no cap on the amount that can be claimed.

The total cost incurred for the production must exceed CAN$1 million. In the case of series, the total cost must exceed CAN$200,000 per episode - except in the case of episodes under 30 minutes, which must exceed CAN$100,000 per episode.

Some production genres are ineligible for the tax credit, including news programs, talk and game shows, sporting and awards events, reality television, productions that solicit funds, pornography, advertising and industrial or corporate productions.

In addition, the tax credit may not be claimed where the Canadian Film or Video Production Tax Credit has been claimed.

**Contact Information**

Please see CAVCO contact information on the previous page.

**Canadian Studies Program —**
**Film and Audio-Visual Learning Materials Development Program**

The Canadian Studies Program supports the development of Canadian Studies learning tools and materials for use by educators and by the general public. Applicants may request up to 50% of the funds required for the research and development costs incurred to develop audio-visual learning tools which encourage Canadians to learn more about, and gain a greater awareness of, their Canadian identity.

There are two funding components: the Annual Funding Competition and an Annual Call for Proposals. Deadline for receipt of applications made to the Annual Funding Competition is December 1 (postmarked) of each year. On November 1st of each year, the Canadian Studies Program will announce the theme for its Annual Call for Proposals. A different theme will be selected each year in the field of Canadian Studies. Applications, made on a first-come, first-serve basis for the Annual Call for Proposals only, are accepted as of May 1st each year.

**Contact Information**

Department of Canadian Heritage
Canadian Studies Program
7th Floor, 15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *www.canadianheritage.gc.ca/csp-pec/*

| | |
|---|---|
| Telephone: | (819) 994-1315 |
| Facsimile: | (819) 994-1314 |
| E-mail: | csp_pec@pch.gc.ca |

**Multiculturalism Program**

The Department of Canadian Heritage's Multiculturalism Program is one important means by which the Government of Canada pursues the goals of the federal multiculturalism policy. This program focuses on initiatives to achieve the following five objectives:

- to assist in the development of strategies that facilitate the full and active participation of ethnic, racial, religious and cultural communities in Canadian society;
- to facilitate collective community initiatives and responses to ethnic, racial, religious and cultural conflict and hate-motivated activities;
- to improve the ability of public institutions to respond to ethnic, racial, religious and cultural diversity by assisting in the identification and removal of barriers to equitable access and by supporting the involvement of diverse communities in public decision-making processes;
- to encourage and assist in the development of inclusive policies, programs and practices within federal departments and agencies in order that they may meet their obligations under the *Canadian Multiculturalism Act;* and
- to increase public awareness, understanding and informed public dialogue about multiculturalism, racism and cultural diversity in Canada.

Under the Multiculturalism Program, the Government of Canada provides funding assistance, in the form of grants and contributions, for projects that:

- address at least one program objective as listed above;
- emphasize social development; and
- highlight community initiative, partnership and self-help.

Project proposals are assessed and recommended by Canadian Heritage staff for approval by the Secretary of State (Multiculturalism) (Status of Women) using the terms and conditions for project funding as set out in the publication, *Program Guidelines.*

The program accepts funding applications from non-profit or community-based organizations (including ad hoc committees; multicultural and ethno-cultural organizations, associations or centres; non-governmental organizations; coalitions; umbrella organizations). In addition, public institutions, private enterprises (for specific, limited purposes), as well as individual Canadian citizens and permanent residents may apply.

Although the *Program Guidelines* do not specifically mention film and video, such projects which meet the program's objectives may be considered for funding using the current assessment process.

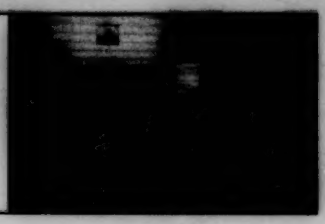

**Contact Information**

Multiculturalism Program
Department of Canadian Heritage
11th Floor, 15 Eddy Street, Suite 11C13
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *www.canadianheritage.gc.ca/multi/*

Telephone: (819) 953-1970
Facsimile: (819) 997-0880
E-mail: multi_canada@pch.gc.ca

**Interdepartmental Partnership with Official Language Communities**

The Department of Canadian Heritage's Interdepartmental Partnership with Official Language Communities (IPOLC) is an initiative to provide complementary funding to other federal contributions to encourage the development of the official language minority communities (Francophones outside Quebec and Anglophones in Quebec). IPLOC aims to create sustainable partnerships between federal agencies and official language minority communities. It seeks to produce lasting change in an emerging industry and gives priority to activities that strengthen ties between communities and involve more than one region.

The French Network of the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) and Telefilm Canada, in collaboration with IPOLC and the *Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)* has developed professional training workshops for French-speaking producers, directors and screenwriters operating and living outside Quebec. This initiative will allow participants to develop their screenwriting and television production skills.

Moreover, the Canada Council for the Arts has also proposed activities designed to further official language minority community development. The IPOLC financial contribution does not provide replacement funds for current contributions by the Canada Council for official language minority community development in Canada but supplementary funding equivalent to the amount that the Canada Council has decided to allocate to the projects.

**Contact Information**


Diane Laflamme
CBC/*Radio-Canada*
1400 René-Lévesque Boulevard East
P.O. Box 6000
Montréal, Quebec H3C 3A8

Telephone: (514) 597-4749

Joëlle Lévie
Director, Operations - Quebec
Telefilm Canada
Suite 700
360 St. Jacques Street
Montréal, Quebec H2Y 4A9

Telephone: 1-800-567-0890 (toll free)
Telephone: (514) 283-6363
Facsimile: (514) 283-8212

David Poole
Head, Media Arts Section
Canada Council for the Arts
350 Albert Street
P.O. Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8

Telephone: 1-800-263-5588 (toll free)
Telephone: (613) 566-4414 (Ottawa area)
Facsimile: (613) 566-4409

## Canadian Broadcasting Corporation

The Canadian Broadcasting Corporation (CBC) is a Crown corporation created by an act of Parliament currently governed by the 1991 *Broadcasting Act* and subject to regulations of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC). The CBC is Canada's largest cultural institution. As Canada's public broadcaster, the CBC provides services in English and French, and is accountable to all Canadians. The CBC tells Canadian stories reflecting the reality and diversity of our country; informs Canadians about news and issues of relevance and interest; supports Canadian arts and culture; and builds bridges among Canadians, between regions and the two linguistic communities.

**Funding for the Development of Television Projects**

The CBC participates in the development of a significant volume of program proposals from producers in all locations in Canada at the national network level through its News & Current Affairs and Arts & Entertainment departments. Development funding by CBC is an ongoing activity throughout the year. Accordingly, there are no application deadlines. The volume and genre balance of projects developed from year to year depends on CBC's changing programming requirements.

**Contact Information**

Web sites: *www.cbc.radio-canada.ca*
*www.cbc.ca*
*www.radio-canada.ca*

For more information about CBC's development activities for News & Current Affairs, contact:

Marilyn Kneller
Director of Independent Production
News, Current Affairs & Newsworld
English Network
P.O. Box 500, Station A
Toronto, Ontario M5W 1E6

Telephone: (416) 205-7753

For more information about CBC's development activities for Arts & Entertainment (Drama, Performing Arts, Variety, Science and Childrens'), contact:

Deborah Bernstein
Executive Director
TV Arts & Entertainment
English Network
P.O. Box 500, Station A
Toronto, Ontario M5W 1E6

Telephone: (416) 205-6798

**TransCanada Development Fund**

In 2001, the CBC created the TransCanada Development Fund resulting in the infusion of an additional $5 million over five years to television program development in Canada's regions. The fund will assist in seeding and kick-starting new television program concepts outside of Toronto.

CBC Television is inviting the independent production community to submit program proposals for funding consideration. The Fund applies to concept development, piloting, script development, budget and financing development, training and apprenticeships, competitions and prizes, new media and convergence projects.

The Fund is designed to support initiatives that reflect Canada's rich regional diversity to Canadians. Therefore, funding priority will be given to those projects that tangibly reflect the region from which they originate and are suitable for national audience viewing.

All genres of programming will be considered, but CBC Television is currently interested in comedy, variety, performing arts, and documentary – both specials and limited series.

**Contact Information**

For more information about the TransCanada Development Fund, contact:

British Columbia
Chris Paton
Telephone: (604) 662-6681

Alberta
Steve Glassman
Telephone: (780) 468-7506

Saskatchewan
Graham Hall
Telephone: (306) 347-9494

Manitoba
Karl Carp
Telephone: (204) 788-3753

Ontario and Quebec
Lynn Raineault
Telephone: (613) 724-5020

Maritimes and Newfoundland
Ron Crocker
Telephone: (902) 420-4005

The North
Cathie Bolstad
Telephone: (867) 669-3501

National
Rae Hull
Telephone: (604) 662-6330

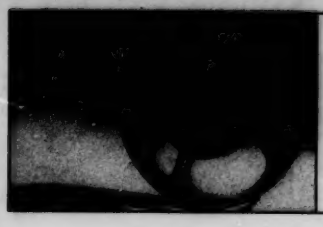

## Department of Foreign Affairs and International Trade

The role of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) is to conduct all official international relations on behalf of Canada and to foster the expansion of Canada's international trade. One of the key objectives of Canada's foreign policy is the projection of Canadian values and culture in the world by promoting universal respect for human rights, the development of participatory government and stable institutions, the rule of law, sustainable development, the celebration of Canadian culture and the promotion of Canadian cultural and educational industries abroad.

As part of its International Cultural Relations Program, DFAIT provides grants to Canadian groups and individuals for the promotion of Canadian culture abroad.

**Travel Grants for International Market Development**

This program aims to project Canada and Canadian culture abroad by supporting the presence of professionals in the Canadian film, video and television industries at international festivals and certain pre-selected markets. The grant program provides funding to support participation in international events for the purpose of selling a product, securing financing for a production and stimulating international co-productions.

Preference will be given to individuals with international experience and a proven success record. A detailed marketing strategy based on clear objectives and good planning is a critical evaluation factor for applications.

*Travel Assistance for Producers*

The grant program offers support to Canadian producers to accompany directors to an international festival where their work has been selected for official competition.

Subject to budget availability, a maximum of two travel grants per festival will be awarded for any one festival. If more than two Canadian films are selected in an eligible festival section, the Department will request that the festival organizers select which two producers should be assisted with a grant.

Producers of projects that have been pre-selected for a pitching session at an international event or market may be eligible to apply for a travel grant. Certain markets have been identified as a priority for this initiative.

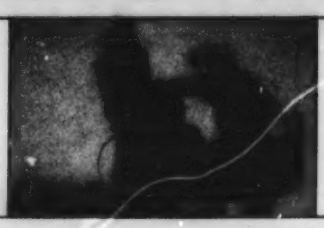

*Travel Assistance for Directors*

If a project has been endorsed by a Canadian representative abroad (e.g. Embassy, High Commission, Consulate), either the director or producer of a project is eligible to apply for a travel grant to attend an international festival in the Canadian representative's territory. The festival in question must be credible, have an international participation, and be recognized as a good venue for Canadian visibility.

The applicant (producer/director) of the production must be Canadian; the production must be Canadian; the production must be in competition or in the main section of non-competitive events. (The Department will decide which section will be deemed "main section" in non-competitive events).

Subject to the availability of funds, grants are allocated in fixed amounts based on the travel destination. The amount generally covers the cost of a return economy air fare. In order to be eligible for funding, the Program for Export Market Development (PEMD) and any other federal or provincial grant program cannot be used to cover the same travel cost.

**Canadian Festivals: Grants for International Business Development**

This program enables Canadian international festivals to invite foreign buyers for the purpose of promoting Canadian films, videos and television programming to an international market. Priority will be given to festivals with an international reputation that aim to launch the careers of filmmakers and to develop market demand for Canadian film and television programming abroad.

The festival must be in existence for at least three years in its current format and location. The festival must have an industry or professional component such as a forum, market, symposium or conference, which aims to promote international business development and co-productions with Canada. The festival must clearly demonstrate innovation and creativity in the ways in which the presence of their foreign guests will be maximized at the festival to develop international market opportunities for Canadians.

Subject to the availability of funds, the amount of the grant will generally cover the cost of return economy air fares for the foreign buyers invited by the festival.

**Contact Information**

Arts and Cultural Industries Promotion Division
Department of Foreign Affairs and International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2

Web site: *www.dfait-maeci.gc.ca*

Telephone: (613) 992-6104
Facsimile: (613) 992-5965
E-mail: sonya.thissen@dfait-maeci.gc.ca

**Program for Export Market Development**

The Program for Export Market Development (PEMD) is managed by the Export Development Division of DFAIT, and jointly administered with Industry Canada, through the regional International Trade Centres (in Quebec, the regional offices of Canada Economic Development assist with the delivery of the program). The overall goal of the PEMD is to increase Canadian prosperity and competitiveness in the international marketplace.

Specifically, the PEMD objective is to increase export sales of Canadian goods and services by sharing the costs of activities that companies normally could not or would not undertake alone, thereby reducing risks involved in entering a foreign market. Through a partnership-like relationship between government and business, the program encourages a long-term focus on target markets with built-in flexibility to respond to changing market conditions.

The program is comprised of four major components: Market Development Strategies, New-to-Exporting Companies, Capital Projects Bidding and, Assistance to Trade Association Activities.

The key Market Development Strategies element focusses on assisting companies with the implementation of a simple marketing plan designed to penetrate an international market. Intended for smaller businesses, both experienced and new to exporting, it shares the risk of the international marketing initiatives with the Canadian private sector.

PEMD also provides assistance to companies that are new to exporting to introduce them to export markets without undue financial strain.

The Capital Projects Bidding element of PEMD supports Canadian companies in bidding for major capital projects outside Canada by contributing to the costs of bid preparation or proposal preparation at the pre-contractual stage.

The Assistance to Trade Association Activities supports export market development strategies of national trade and industry associations meeting PEMD eligibility requirements.

The PEMD partnership with Canadian business is an investment in a company's commitment to develop international export markets. It is not a grant, loan or entitlement, but rather a repayable contribution. Repayment of the contribution is based on incremental sales made by the recipient company or contracts obtained.

Although the PEMD does not specifically pertain to the film and video industry, it can help with the export development strategies of companies and associations in this sector.

**Contact Information**

For more information, contact your nearest International Trade Centre. For a complete listing of contacts, a handbook and application forms, please visit the Web site at:

*www.infoexport.gc.ca/pemd/menu-e.asp*

OR

Export Development Division
Telephone: (613) 944-0018

**Export Development Corporation**

The Export Development Corporation (EDC) is a financially self-sustaining Crown corporation that reports to the Minister of Foreign Affairs and International Trade. This financial services corporation is dedicated to helping Canadian businesses compete and succeed in foreign markets.

The EDC provides a wide range of flexible and innovative financial solutions to exporters across Canada and their customers around the world. For more than 50 years, the Corporation's risk management services - including accounts receivable insurance, sales financing and guarantees - have become an integral part of the export strategies of many large and small Canadian companies.

Although the EDC does not have any programs that are specific to the film and video industry, it can assist with the exportation of cultural products.

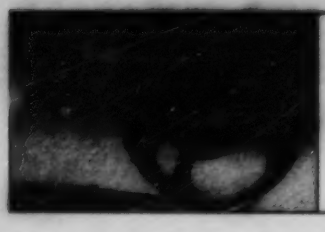

**Contact Information**

Emerging Exporters Team
Export Development Corporation
151 O'Connor Street
Ottawa, Ontario K1A 1K3

Web site: *www.edc.ca*

Telephone: 1-800-850-9626 (toll free)
Telephone: (613) 598-6697
Facsimile: (613) 237-2690

## Canadian International Development Agency

The Canadian International Development Agency (CIDA) is the lead player in delivering Canada's official development assistance program. The Agency supports sustainable development in order to reduce poverty and contribute to a more secure, equitable and prosperous world. Canada, like other industrialized countries, provides development assistance in the form of goods, services, the transfer of knowledge and skills, and financial contributions.

**Development Information Program**

The Development Information Program works with non-governmental and private sector organizations to promote awareness and understanding in Canada of international development issues. The program contributes to innovative communications projects that highlight Canada's role and the unique contributions Canadians make in developing countries and countries in transition.

To be eligible, projects submitted must address a priority international development issue, stress the unique contributions made by Canadians in developing countries and/or countries in transition, and target a Canadian market. The program supports a wide variety of projects, including TV and radio productions, magazine articles and inserts, newspaper features, exhibits, journalists' exchanges, conferences and new media projects.

The Development Information Program issues at least one formal request for proposals every year. Submissions are evaluated by an independent committee that recommends to the Agency the projects that best reflect the program's mandate. The program supports projects seeking funding ranging from $5,000 to $250,000

**CIDA Contact Information**

Paul Turcotte
Director
Development Information Program
Communications Branch
Canadian International Development Agency (CIDA)
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec K1A 0G4

Web site: *www.acdi-cida.gc.ca/dip*

Telephone: 1-800-230-6349 (toll free)
Telephone: (819) 997-1663 (Hull-Ottawa area)
Facsimile: (819) 953-4933
E-mail: pid_dip@acdi-cida.gc.ca

## Canadian Independent Film and Video Fund

The Canadian Independent Film and Video Fund (CIFVF) is a national private-sector non-profit organization that is funded by the federal government. The mandate of the CIFVF is to support the development of the non-theatrical industry by providing assistance for the creation of films, videos and new media projects that promote lifelong learning.

The CIFVF provides financial assistance to independent producers for the development and production of English- and French-language films, videos and multimedia programs in a variety of subject areas – using the formats of documentary, docu-drama, drama and animation to inform, educate and/or instruct. To ensure that production in both official languages is promoted through the Fund, no less than one-third of the Fund's money is to assist original French-language productions. Likewise, in an effort to acknowledge that non-theatrical activity is carried on in all parts of Canada, the Fund will endeavour to ensure that one-fifth of its monies is devoted to each of the following regions: Atlantic and Northern Canada, British Columbia, the Prairies, Ontario and Quebec.

**Film and Video Projects**

An eligible film, videotape or series must be destined primarily for one or more of the following markets: educational or specialty television, business, education (kindergarten to university level), health, libraries, community groups, cultural or social services. A project must achieve Canadian content status, with no less than 8 points out of 10, according to the guidelines of the Canadian Audio-Visual Certification Office.

The applicant to the CIFVF must be the producer of the project. This individual must be a Canadian citizen or permanent resident. As well, the production company or the non-profit production organization must be Canadian-owned and -controlled.

The Fund provides partial assistance for up to 49% of the direct costs of a budget for a development or production project in the form of non-equity financial participation (i.e. a grant). For development, the Fund may contribute up to a maximum of 49% of the development budget or $10,000, whichever is lower. Similarly, in relation to production, the Fund may contribute up to a maximum of 49% of the production costs or $50,000.

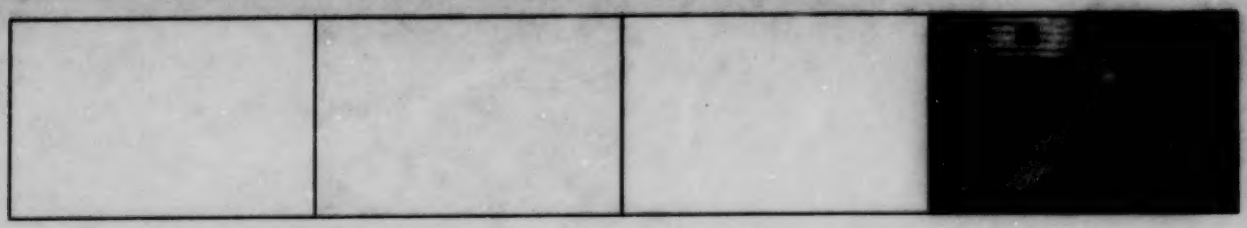

**Multimedia Projects**

The CIFVF will provide financial assistance for the development, prototype and production of fully interactive multimedia projects that are educational or informational in content or edutainment in nature. A significant portion of the product's content must include live-action or animated video images. Games are eligible if they are educational or informational in content.

The eligibility rules as to who may apply are similar to those for films and videos. The applicant or producer must be Canadian as must be the production company or non-profit production organization.

The Fund provides partial assistance, in the form of a grant, up to a maximum of 49% of the direct costs of a budget for a multimedia project at three stages: development, prototype and production. The CIFVF will not award more than $60,000 in total to one project.

Deadlines to receive applications occur twice a year.

**CIFVF Contact Information**

Robin Jackson
Executive Director
Canadian Independent Film and Video Fund
203 - 666 Kirkwood Avenue
Ottawa, Ontario K1Z 5X9

| | |
|---|---|
| Web site: | *www.cifvf.ca* |
| Telephone: | 1-888-386-5555 (toll free) |
| Telephone: | (613) 729-1900 |
| Facsimile: | (613) 729-4610 |
| E-mail: | info@cifvf.ca |

## Team Canada Inc

Team Canada Inc is a network of federal, provincial and territorial governments and private sector export providers that assists Canadian businesses succeed in world markets. This single window for Canadian business will facilitate access to the following:

- Skills Development (e.g. seminars and workshops on marketing internationally, researching foreign markets, trade financing and trade logistics);
- Market Information (e.g. market studies, sector profiles, market intelligence);
- Export Counselling (e.g. export readiness assessment, export plan development, export plan implementation);
- Market Entry Support Services (e.g. participation in trade fairs, trade missions, partnership development);
- Export Financing (e.g. market development financing, working capital, foreign buyer financing, insurance); and
- In-Market Assistance (e.g. market access, international business contacts, foreign business leads, technology transfer, investment attraction).

**Team Canada Inc Contact Information**

Beverly Hexter
Senior Trade Officer
Trade and Investment Development Directorate
Department of Canadian Heritage
6th Floor, 15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *www.exportsource.gc.ca*

Telephone: 1-888-811-1119 (toll free)
Telephone: (819) 953-5440
Facsimile: (819) 953-5367

## Business Development Bank of Canada

The Business Development Bank of Canada (BDC) is Canada's small business bank. The BDC plays a leadership role in delivering timely and relevant financial and management services, with a particular focus on the emerging and exporting sectors of the economy. The BDC's services are available across Canada in both English and French through a network of more than 80 branches, and its head office in Montréal.

**Cultural Industries Development Fund**

The Cultural Industries Development Fund (CIDF) targets entrepreneurs working in book and magazine publishing, sound recording, film and video production and multimedia. Its objective is to support Canadian cultural production by providing a range of financial services, especially term loans. The Fund was created through capital provided by the Department of Canadian Heritage and is administered by the BDC. Since its inception in 1991, the CIDF has helped many entrepreneurs in the cultural field.

The CIDF is a flexible tool intended for dynamic Canadian-owned cultural businesses with a high potential for success and the desire to improve their businesses. In certain cases, this financing could be made in conjunction with a conventional loan from an outside lender or from the Bank. Support offered by the Fund consists of loans ranging from $20,000 to $250,000 for working capital, expansion projects and various other initiatives geared to long-term growth and viability.

To be eligible, applicants must be Canadian-owned companies that have been in business for at least two years - or operated by persons with prior pertinent industry experience. Firms must also have adequate financial resources to ensure payment of all debts and loans assumed by the company.

**Business Development Bank of Canada Contact Information**

For details on the financial and eligibility criteria, please contact:

Business Development Bank of Canada
(various regional offices across Canada)

Web site: *www.bdc.ca*

Telephone: 1-888-INFO-BDC / 1-888-463-6232 (toll free)

## Industry Canada

Industry Canada's mission is to foster a growing competitive, knowledge-based Canadian economy. The Department works with Canadians in all sectors of the economy and in all parts of the country to improve conditions for investment, improve Canada's innovation performance, increase Canada's share of global trade and build a fair, efficient and competitive marketplace. Program areas include developing industry and technology capability, fostering scientific research, setting telecommunications policy, promoting investment and trade, promoting tourism and small business development, and setting rules and services that support the effective operation of the marketplace.

**Canada Small Business Financing Program**

The Canada Small Business Financing Program (CSBF) is a loan insurance program created to help small businesses reach their potential by making it easier for them to get term loans to finance the purchase or improvement of fixed assets for new or expanded operations. Administered under the *Canada Small Business Financing Act*, the program is a joint initiative between the Government of Canada and private-sector leaders.

Most small for-profit businesses, except those in agriculture, starting up or operating in Canada are eligible for CSBF loans, as long as their estimated annual gross revenues do not exceed $5 million during the fiscal year in which they apply for a loan.

The maximum value of loans a borrower may have outstanding under the program cannot exceed $250,000.

**Canada Small Business Financing Program Contact Information**

Please contact a local financial institution of your choice to discuss how the CSBF can respond to your specific financial requirements.

Small Business Loans Administration
Industry Canada
8th Floor, 235 Queen Street, East Tower
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Web site: *www.strategis.gc.ca/csbfa*

Telephone: (613) 954-5540
Facsimile: (613) 952-0290

# Annex

## National Film Board of Canada — Addresses

**Head Office**
Constitution Square, Suite 1560
360 Albert Street
Ottawa, Ontario K1A 0M9
Telephone: (613) 992-3615
Facsimile: (613) 947-2537

**Operational Headquarters**
3155 Côte de Liesse Road
St-Laurent, Québec H4N 2N4

**Mailing address**
P.O. Box 6100, Station Centre-ville
Montréal, Quebec H3C 3H5

Sales and information: 1-800-267-7710

**ENGLISH PROGRAM**
Tom Perlmutter
Director General, English Program
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9501
Facsimile: (514) 496-5106

**Documentary**

***Documentary East - Quebec***
Sally Bochner
Executive Producer
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 496-2216
Facsimile: (514) 283-5487

***Documentary East - Atlantic Provinces***
Kent Martin
Producer
National Film Board of Canada
Queen's Court, 2nd Floor
5475 Spring Garden Road
Halifax, Nova Scotia B3J 1G2
Telephone: (902) 426-7351
Facsimile: (902) 426-8901

***Documentary Ontario***
Louise Lore
Executive Producer
National Film Board of Canada
150 John Street
Toronto, Ontario M5V 3C3
Telephone: (416) 973-6856
Facsimile: (416) 973-7007

***Documentary West - Alberta and Northwest Territories***
Graydon McCrea
Executive Producer
National Film Board of Canada
100 - 10815 104th Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4N6
Telephone: (780) 495-3013
Facsimile: (780) 495-6412

***Documentary West - British Columbia and Yukon***
Tracey Friesen and Selwyn Jacob
Producers
National Film Board of Canada
200 - 1385 West 8th Avenue
Vancouver, British Columbia V6H 3V9
Telephone: (604) 666-3838
Facsimile: (604) 666-1569

***Documentary West - Manitoba and Saskatchewan***
Joe MacDonald
Producer
National Film Board of Canada
300 - 136 Market Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0P4
Telephone: (204) 983-7996
Facsimile: (204) 983-0742

**Animation, Children, Interactive**

***Animation, Children, Interactive East***
David Verrall
Executive Producer
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9571
Facsimile: (514) 283-3211

***Animation, Children, Interactive West British Columbia and Yukon***
Svend-Erik Eriksen
Executive Producer
National Film Board of Canada
200 - 1385 West 8th Avenue
Vancouver, British Columbia V6H 3V9
Telephone: (604) 666-3838
Facsimile: (604) 666-1569

***Animation, Children, Interactive West Manitoba, Saskatchewan, Alberta and NWT***
Jennifer Torrance
Producer
National Film Board of Canada
300 - 136 Market Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0P4
Telephone: (204) 983-7985
Facsimile: (204) 983-0742

**FRENCH PROGRAM**

Andréanne Bournival
Director General, French Program
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St- Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9285
Facsimile: (514) 283-6403

Martin Dubé
Assistant Director General, Programming
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-2733
Facsimile: (514) 283-6403

Jacques Turgeon
Acting Producer
Documentary Studio Acadia
National Film Board of Canada
Heritage Court
100 - 95 Foundry Street
Moncton, New Brunswick E1C 5H7
Telephone: (506) 851-6104
Facsimile: (506) 851-2246

Jacques Ménard
Producer
Documentary Studio Ontario/West
National Film Board of Canada
800 - 325 Dalhousie Street
Ottawa, Ontario K1N 7G2
Telephone: (613) 995-3659
Facsimile: (613) 995-3738

**Aide au cinéma indépendant (Canada) (ACIC) (for Quebec)**

Monique Létourneau
ACIC Program (for Quebec)
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
St-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9324
Facsimile: (514) 283-6243

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

# Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Septembre 2001

Canada

# Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Septembre 2001

**Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :**

**Ministère du Patrimoine canadien**
**Film, vidéo et enregistrement sonore**
**15, rue Eddy, 6e étage**
**Hull (Québec) K1A 0M5**

**Téléphone : (819) 997-5690**
**Télécopieur : (819) 997-5709**

**Site Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001
N° de catalogue CH44-2/2001
ISBN 0-662-65819-1

## Table des matières


Introduction ..... 1

Téléfilm Canada ..... 3
- Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital ..... 3
- Fonds du long métrage du Canada ..... 4
- Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché ..... 4
- Programme d'aide à l'écriture de scénarios ..... 6
- Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget ..... 6
- Programmes pour des activités complémentaires ..... 7
- Fonds pour le multimédia ..... 8
- Coproductions officielles ..... 9
- Programme de cautionnements de prêts ..... 9
- Programme de partage des revenus de production ..... 10
- Participation canadienne à des événements cinématographiques internationaux ..... 10
- Le Canada à l'affiche ..... 11
- Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage ..... 11
- Fonds de développement industriel et professionnel ..... 12
- Programme des nouveaux cinéastes ..... 12
- Pour obtenir des renseignements ..... 12

Fonds canadien de télévision ..... 14
- Programme de droits de diffusion ..... 15
- Programme de participation au capital ..... 15
- Pour obtenir des renseignements ..... 16

Office national du film du Canada ..... 17
- Coproduction avec des entreprises du secteur privé du Canada ..... 17
- Le *Filmmaker Assistance Program* du Programme anglais ..... 18
- L'*Aboriginal Filmmaking Program* du Programme anglais ..... 18
- L'initiative pour la diversité culturelle du Programme anglais ..... 18
- L'Aide au cinéma indépendant (Canada) du Programme français ..... 19
- Cinéastes autochtones du Programme français ..... 19
- Cinéaste recherché(e) du Programme français ..... 19
- Documentaristes résidents du Programme français ..... 19
- Pour obtenir des renseignements (voir aussi annexe) ..... 19

Conseil des Arts du Canada ..... 20
- Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo ..... 20
- Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio et des résidences en nouveaux médias ..... 21
- Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques ..... 22
- Subventions aux organismes de production en arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de développement ..... 22

Conseil des Arts du Canada (suite)
Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de diffusion ..... 23
Aide annuelle à la programmation ..... 23
Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques ..... 23
Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques ..... 24
Aide annuelle aux cinémathèques ..... 24
Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques ..... 25
Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote) ..... 25
Pour obtenir des renseignements ..... 26

Ministère du Patrimoine canadien ..... 27
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne ..... 27
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique ..... 28
Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel ..... 29
Programme du multiculturalisme ..... 30
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle ..... 31

Société Radio-Canada ..... 34
Fonds pour le développement de projets d'émissions de télévision ..... 34
Fonds de développement TransCanada ..... 35

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ..... 37
Subventions de voyage pour le développement du marché international ..... 37
Festivals canadiens : subventions de voyage pour le développement du commerce international ..... 38
Programme de développement des marchés d'exportation ..... 39
Société pour l'expansion des exportations ..... 41

Agence canadiene de développement international ..... 42
Programme d'information sur le développement ..... 42
Pour obtenir des renseignements ..... 43

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants ..... 44
Projets de film et de vidéo ..... 44
Projets multimédias ..... 45
Pour obtenir des renseignements ..... 45

Équipe Canada inc ..... 46
Pour obtenir des renseignements ..... 46

Banque de développement du Canada ..... 47
Fonds de développement des industries culturelles ..... 47
Pour obtenir des renseignements ..... 47

Industrie Canada ..... 48
Programme de financement des petites entreprises du Canada ..... 48
Pour obtenir des renseignements ..... 48

Annexe
Office national du film du Canada – Adresses ..... 49

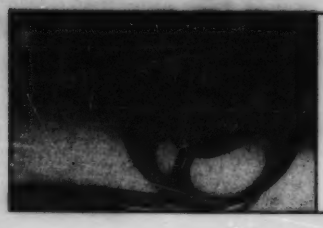

## Introduction

Conscient des difficultés rencontrées par l'industrie canadienne dans la production d'émissions et de films canadiens et de l'importance de ces derniers pour les Canadiens et Canadiennes, le gouvernement fédéral a mis en œuvre diverses mesures dans le but : i) d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des choix variés de films et de productions télévisuelles de haute qualité; ii) de former et de garder au pays les créateurs de talent qui œuvrent dans l'industrie du film et de la vidéo.

Le présent guide a été préparé pour répondre aux demandes d'information les plus courantes sur l'industrie canadienne du film et de la vidéo formulées par le grand public et par l'industrie elle-même. Il fournit un résumé succinct des programmes d'aide fédéraux offerts à l'industrie indépendante du film et de la vidéo au Canada. Veuillez noter que l'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

Le présent document décrit les différents programmes qu'offre chacune de ces organisations gouvernementales. Six ministères et organismes fédéraux mettent des programmes d'aide à la disposition de l'industrie du film et de la vidéo au Canada :

- Téléfilm Canada
- L'Office national du film du Canada
- Le Conseil des Arts du Canada
- Le ministère du Patrimoine canadien
- La Société Radio-Canada
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- L'Agence canadienne de développement international

Il traite également du Fonds canadien de télévision (FCT), un partenariat entre le gouvernement et l'industrie. Téléfilm Canada administre le Programme de participation au capital du Fonds, tandis que le FCT administre le Programme de droits de diffusion.

Malgré que le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) soit un organisme national du secteur privé, sans but lucratif, il est présenté dans ce guide parce que son financement provient de sources fédérales.

Enfin, le document présente une description de certains programmes et services fédéraux relatifs au commerce et à l'exportation et susceptibles d'intéresser les entreprises de l'industrie du film et de la vidéo, notamment les Fonds de développement des industries culturelles de la Banque de développement du Canada, l'Équipe Canada inc et le Programme de financement des petites entreprises du Canada d'Industrie Canada.

Il est possible d'obtenir plus d'information sur chacun de ces programmes en s'adressant à l'organisme concerné. Les coordonnées des responsables sont indiquées sous chaque rubrique pertinente ou à la fin de chaque section.

Le guide ne traite toutefois pas des nombreux programmes d'aide financière que les gouvernements provinciaux et le secteur privé offrent à l'industrie indépendante du film et de la vidéo.

Dans la présente publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

La 3e rubrique porte sur le FCT et contient des renseignements sur le PPC et le PDD (voir page 14).

**Fonds du long métrage du Canada**

Téléfilm Canada administre le Fonds du long métrage du Canada (FLMC) qui comprend les programmes suivants :

- Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché
- Programme d'aide à l'écriture de scénarios
- Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget
- Programmes pour des activités complémentaires

Programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché

Les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché forment la principale composante du FLMC. En administrant les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché, Téléfilm Canada cherche à favoriser et à soutenir la création de longs métrages canadiens de qualité en appuyant différents genres, devis, sociétés et régions. Téléfilm Canada favorise également le développement de partenariats entre producteurs, distributeurs et partenaires internationaux.

Les programmes d'aide au développement, à la production et à la mise en marché appuient des longs métrages canadiens de fiction, de l'élaboration du projet à son lancement sur le marché national. Les films sont financés de deux façons : par une approche fondée sur la performance, permettant d'attribuer des enveloppes à des sociétés de production et de distribution en fonction des recettes-guichet qu'elles ont à leur actif et de facteurs qualitatifs; par une approche sélective, permettant aux producteurs et aux distributeurs qui n'ont pas encore accumulé de recettes-guichet suffisantes de produire des films et de les mettre en marché. Les projets doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- il doit s'agir de longs métrages de fiction d'au moins 75 minutes destinés principalement aux salles commerciales canadiennes;
- le demandeur doit avoir obtenu un engagement d'un distributeur canadien concernant la distribution du film en salles au Canada;
- les projets sont produits et distribués par des Canadiens;
- les projets doivent avoir obtenu au moins 8 points sur 10 pour le contenu canadien selon l'échelle du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC);
- le scénariste, le réalisateur et l'acteur principal doivent être Canadiens, certaines exceptions étant permises dans le cas des coproductions internationales.

## Téléfilm Canada

Téléfilm Canada est une société d'État créée en 1967. Elle contribue au succès des industries canadiennes du film, de la télévision et des nouveaux médias. La Société agit en qualité de partenaire clé sur les plans financier, stratégique et promotionnel, et ce, à l'échelle nationale et internationale. Téléfilm Canada a pour mandat de répondre aux besoins culturels des Canadiens et des Canadiennes à titre d'investisseur dans du contenu canadien de qualité. Téléfilm Canada favorise une diversité de voix qui rejoignent des publics au Canada et à l'étranger en appuyant nos industries nationales du film, de la télévision et des nouveaux médias.

Téléfilm Canada administre le Programme de participation au capital (PPC) du Fonds canadien de télévision (FCT), une initiative conjointe des secteurs public et privé; le Fonds du long métrage du Canada (FLMC); le Fonds pour le multimédia ainsi que plusieurs autres fonds et programmes.

Chaque année, la Société contribue au développement et à la production de longs métrages, de téléfilms, de séries dramatiques, de documentaires, d'émissions pour enfants, d'émissions de variétés et d'œuvres multimédias d'une valeur culturelle exceptionnelle.

Afin d'assurer que ces œuvres atteignent un large public, Téléfilm Canada participe à d'autres activités de l'industrie comme la distribution, l'exportation, le doublage et le sous-titrage, la mise en marché et la promotion lors de festivals et de marchés canadien et étranger.

Le soutien financier accordé par Téléfilm Canada prend différentes formes. La plupart du temps offert à titre d'investissement, il peut également prendre la forme d'avances, de prêts, de cautionnements de prêts et de subventions. Téléfilm Canada partage avec l'industrie les risques et les revenus associés au produit. Les sommes récupérées sont réinvesties dans des activités de production et de distribution.

Téléfilm Canada appuie également, par le biais de différents programmes et initiatives, le développement de producteurs et réalisateurs de la relève. On peut obtenir de l'information sur ces initiatives et ces programmes en communiquant directement avec les bureaux régionaux de Téléfilm Canada.

**Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital**

Le Programme de participation au capital (PPC) est l'un des deux programmes complémentaires du Fonds canadien de télévision (FCT). Téléfilm Canada administre le PPC, tandis que le FCT administre le Programme de droits de diffusion (PDD).

*L'approche fondée sur la performance*

L'approche fondée sur la performance récompense les producteurs et les distributeurs ayant démontré qu'ils pouvaient attirer des publics canadiens en leur attribuant des enveloppes. Le montant de l'enveloppe est calculé en fonction des éléments suivants :

- les recettes-guichet récoltées au Canada;
- la performance des films lors d'importants festivals nationaux et internationaux;
- le contenu canadien du film;
- le redressement des recettes-guichet canadiennes pour les longs métrages destinés aux enfants.

Le plafond des enveloppes attribuées aux producteurs est fixé à 3,5 millions de dollars et les producteurs peuvent utiliser les enveloppes pour le développement et la production et ne sont pas soumis à une évaluation. Le plafond des enveloppes attribuées aux distributeurs est fixé à 2,5 millions de dollars et les distributeurs peuvent utiliser les enveloppes pour les frais de développement, de mise en marché et d'acquisition des droits des longs métrages au Canada.

*L'approche sélective*

L'approche sélective est fondée sur une évaluation projet par projet selon les éléments suivants : aspects créatifs, auditoire, aspects financiers et développement de l'entreprise.

*Financement du développement pour les sociétés de production*

Le soutien financier pour le développement de projets de longs métrages est offert aux sociétés de production admissibles et est spécifique à l'approche sélective et aux petites et moyennes entreprises. Téléfilm offre une participation maximale de 150 000 $ sous la forme d'une avance récupérable jusqu'à 60 % le premier jour des prises de vue principales.

*Financement de la production pour les sociétés de production*

La participation de Téléfilm Canada au financement des productions admissibles prend généralement la forme d'investissements récupérables jusqu'à un maximum de 49 % du devis de production canadienne admissible. Pour les projets qui font une demande de financement en vertu de l'approche sélective, la participation de Téléfilm Canada n'excèdera pas 2,5 millions de dollars. Téléfilm accorde un accès prioritaire au volet sélectif aux demandeurs qui n'ont pas d'enveloppes.

*Financement du développement, de l'acquisition et de la mise en marché pour les sociétés de distribution*

Le soutien financier pour le développement, l'acquisition et la mise en marché de projets de longs métrages est accordé aux sociétés de distribution admissibles.

En ce qui concerne l'aide au développement, Téléfilm Canada offre du soutien pour la participation financière des sociétés de distribution dans des projets qui sont développés par des sociétés de production admissibles. La société de distribution doit fournir un minimum de 15 % du devis total de la phase de développement, cette somme devant être remboursée par le producteur à la société de distribution au plus tard le premier jour des prises de vue principales du film. Téléfilm Canada accordera alors une avance ne portant pas intérêt, correspondant à un maximum de 75 % de la participation financière de la société de distribution. Cette avance est récupérée à même les recettes.

Téléfilm Canada fournit une avance ne portant pas intérêt afin de financer le minimum garanti payé par le distributeur pour l'acquisition des droits canadiens des projets admissibles. Cette avance est récupérable à même les recettes provenant de l'exploitation de la production dans l'ensemble des médias, conformément aux conditions de l'entente entre les sociétés de distribution et de production.

En ce qui concerne le soutien au financement des activités de mise en marché, Téléfilm Canada offre une avance ne portant pas intérêt pour financer les coûts reliés aux tests de marché et ceux associés à la première sortie en salles des longs métrages admissibles, dans une des deux langues officielles au Canada ou dans les deux langues. La participation financière de Téléfilm Canada prend la forme d'une avance ne portant pas intérêt correspondant à un maximum de 75 % du devis approuvé pour le test de marché ou la sortie en salles de la production. Cette avance est récupérable à même les recettes provenant de l'exploitation de la production dans l'ensemble des médias, conformément aux conditions de l'entente entre les sociétés de distribution et de production.

**Programme d'aide à l'écriture de scénarios**

Un appui financier est offert pour la rédaction du scène à scène d'un long métrage à partir d'un synopsis (Étape 1) et pour la rédaction de la première version dialoguée d'un long métrage à partir du scène à scène (Étape 2). Conjointement aux autres programmes du Fonds du long métrage du Canada, le programme offre un soutien continu du scénario à l'écran. Téléfilm Canada accorde généralement du soutien financier aux projets admissibles qui peuvent être adaptés en des longs métrages de fiction d'une durée de 75 minutes et qui sont des films canadiens admissibles à une certification en vertu des critères du BCPAC.

L'aide prend la forme d'avances ne portant pas intérêt. Les scénaristes demandeurs doivent présenter des crédits d'écriture totalisant au moins 60 minutes de fiction pour des productions cinématographiques ou télévisuelles produites professionnellement pour le grand ou le petit écran. Le programme accepte les demandes de coscénaristes à la condition qu'un des scénaristes réponde aux critères d'admissibilité minimaux.

Des dates limites s'appliquent aux demandes effectuées en vertu de ce programme.

**Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget**

En vertu de ce programme, le financement n'est offert qu'aux réalisateurs et les producteurs ne sont pas admissibles. Le Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget se compose de deux volets principaux : une aide à la production et une aide à la postproduction. L'aide accordée par Téléfilm Canada prend la forme d'avances ne portant pas intérêt et n'excédant pas 65 % du devis total du projet, jusqu'à une participation maximale en dollars de 200 000 $ par projet.

Téléfilm Canada offrira une aide financière pour la production et la postproduction de projets qui répondent aux critères suivants :

- projet de qualité, novateur, où prime l'expression créatrice;
- long métrage dont le réalisateur est le maître d'œuvre;
- long métrage de plus de 75 minutes;
- long métrage de fiction seulement;
- budget se situant entre 300 000 $ et 750 000 $;
- seulement en formats numériques, 16 mm et 35 mm pour projection en salles;
- pointage d'au moins 8 sur 10 sur l'échelle du BCPAC; la priorité sera accordée aux projets qui contiennent la plus grande proportion d'éléments créatifs canadiens.

Des dates limites s'appliquent aux demandes effectuées en vertu de ce programme.

**Programmes pour des activités complémentaires**

Les programmes pour des activités complémentaires ont pour but d'appuyer et de promouvoir les efforts déployés par l'industrie cinématographique canadienne dans le but de toucher les auditoires du Canada et de tous les pays du monde. Ces activités comprennent les remises de prix, les festivals, les marchés, le doublage et le sous-titrage ainsi que les réseaux parallèles de distribution. Les fonds connexes sont Le Canada à l'affiche, la Participation canadienne dans des événements internationaux et le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage. Les principes directeurs sur l'administration des fonds relatifs aux réseaux parallèles de distribution sont actuellement en cours d'élaboration.

**Fonds pour le multimédia**

Le Fonds pour le multimédia actuel, qui offre une aide au développement, à la production et à la mise en marché de projets multimédias, est en cours d'évaluation. Par conséquent, on prévoit qu'un soutien additionnel à la création de contenu sera fourni durant l'exercice 2001-2002 (à l'automne 2001), avec les principes directeurs revisés.

De plus, des nouvelles composantes d'aide ont récemment été créées afin d'améliorer et de compléter le Fonds pour le multimédia actuel administré par Téléfilm Canada. Depuis l'exercice financier 2000-2001, et annuellement pour un minimum de trois ans, le ministère du Patrimoine canadien alloue des sommes additionnelles à Téléfilm Canada afin d'appuyer la distribution en ligne et les initiatives en lien avec l'industrie.

Le Fonds pour le multimédia comprend trois grandes composantes de programme : l'aide fondée sur le projet, l'aide à la distribution en ligne et l'aide sectorielle.

*Aide fondée sur le projet*

Cette composante a pour but de soutenir financièrement le développement, la production, la mise en marché et la distribution, hors ligne ou en ligne, d'œuvres multimédias culturelles canadiennes de qualité, originales, interactives, produites dans les deux langues officielles et destinées au grand public.

Téléfilm offre du soutien financier aux sociétés multimédias canadiennes de développement, de production et d'édition pour la production d'œuvres originales, éducatives, ludo-éducatives et de divertissement éditées sur tout support ou distribuées par le biais de services en ligne, et destinées au grand public. La priorité est accordée aux petites et moyennes entreprises.

Les productions doivent être interactives et contenir au moins trois des éléments suivants : texte, son, éléments graphiques, images fixes et vidéo en prises réelles ou animation. Pour obtenir une aide financière pour la production ou la mise en marché et la distribution, une société demandeuse doit déjà avoir en main un engagement contractuel d'un distributeur établi (s'il y a lieu).

La participation financière de Téléfilm Canada fait actuellement l'objet d'une révision.

*Aide à la distribution en ligne*

Cette composante a pour but de soutenir financièrement les initiatives de distribution en ligne d'œuvres multimédias qui augmentent le profil et la présence du contenu culturel multimédia canadien sur le réseau Internet.

Pour l'aide à la distribution en ligne et l'aide sectorielle, les demandeurs admissibles comprennent également les associations professionnelles, les écoles de formation et les festivals. Téléfilm Canada offre une aide financière allant jusqu'à 50 % du financement du projet sous la forme de contributions remboursables sous conditions.

*Aide sectorielle*

Cette composante vise un double objectif :

- soutenir des initiatives qui favorisent le développement industriel et professionnel de l'industrie des nouveaux médias par le biais de programmes de formation, de centres d'expertise, de festivals, de prix et d'immersions;
- offrir à l'industrie des nouveaux médias du soutien sur les marchés canadien et international par le biais des services de logistique et des services promotionnels offerts par Téléfilm lors d'événements semblables.

Pour l'aide sectorielle, les demandeurs admissibles comprennent également les associations professionnelles, les écoles de formation et les festivals. La participation de Téléfilm n'excédera pas 50 % du financement et prendra la forme de subventions.

**Coproductions officielles**

Téléfilm Canada administre au nom du gouvernement fédéral toutes les ententes internationales régissant les coproductions officielles. À ce titre, la Société assume un double rôle : elle reçoit et évalue les demandes de certification des projets à titre de coproductions officielles; elle reçoit les demandes d'aide financière effectuées en vertu des mini-traités Canada-France et du Programme de développement cinématographique de langue anglaise.

Les ententes de coproductions signées entre le Canada et d'autres pays permettent aux producteurs canadiens et étrangers de mettre leurs ressources en commun afin de coproduire des films et des émissions de télévision qui ont le statut de productions nationales dans chacun des pays. Les coproductions officielles du Canada sont gérées dans le cadre de 46 ententes de coproduction cinématographiques et télévisuelles (avec 57 pays).

**Programme de cautionnements de prêts**

Ce programme a été créé pour offrir aux institutions financières canadiennes des cautionnements de prêts et une évaluation des demandes de prêts soumises par des sociétés canadiennes de production, de distribution et de ventes à l'étranger.

Téléfilm Canada utilise sa connaissance approfondie de l'industrie pour compléter l'expertise financière des institutions bancaires en fournissant une évaluation des risques associés à chaque projet et de la capacité de remboursement du prêt de l'emprunteur. Le Programme de cautionnements de prêts s'adresse principalement aux sociétés ou aux projets qui autrement, seraient dans l'impossibilité d'obtenir des prêts dans le secteur privé.

Téléfilm Canada peut cautionner jusqu'à 85 % du montant maximal du prêt, sans dépasser un million de dollars par projet ou par demande. Tout prêt cautionné par Téléfilm Canada doit être pleinement garanti par des débiteurs sûrs dus à l'emprunteur.

En tout temps, le montant total des cautionnements en cours de Téléfilm Canada ne doit pas dépasser 25 millions de dollars.

**Programme de partage des revenus de production**

Le Programme de partage des revenus de production récompense les sociétés de production qui offrent à Téléfilm Canada un taux de récupération au-dessus de la moyenne. Le programme permet aux sociétés de production admissibles de récupérer 50 % des revenus accumulés par la société à même ses investissements afin de les utiliser comme avance sur le développement ou comme complément au financement de la production de projets auxquels participe Téléfilm Canada. Un projet peut être admissible même s'il n'a pas obtenu au préalable du financement de Téléfilm Canada, à la condition que le projet soit certifié canadien.

**Participation canadienne à des événements cinématographiques internationaux**

Le Bureau des festivals de Téléfilm Canada appuie la candidature de films canadiens dans des festivals internationaux importants. Ses agents spécialisés conseillent les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs et les exportateurs canadiens sur tout ce qui touche les festivals. Des semaines du cinéma, des rétrospectives et des projections spéciales planifiées avec soin sont également organisées sur une base très sélective.

Le Bureau organise des séances de visionnement de films canadiens admissibles pour les réalisateurs participant aux festivals majeurs, en plus de coordonner la promotion des films canadiens sélectionnés pour être présentés dans des festivals de calibre international. Cela peut englober le coût d'expédition des copies, des subventions de voyage octroyées aux réalisateurs dont les œuvres sont sélectionnées dans des festivals reconnus, l'achat de copies et le sous-titrage des productions choisies pour être présentées dans les grands festivals reconnus.

**Le Canada à l'affiche**

Téléfilm Canada octroie des fonds aux festivals canadiens qui atteignent les objectifs suivants :

- placer les films canadiens à l'avant-scène lors d'importants festivals canadiens;
- encourager la promotion et la mise en marché de productions canadiennes dans le territoire cible;
- contribuer à faire connaître la qualité du cinéma canadien.

Ce programme fait actuellement l'objet d'une révision.

**Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage**

Téléfilm Canada peut avancer jusqu'à 100 % des frais de doublage ou de sous-titrage des productions canadiennes dans une des deux langues officielles au Canada ou dans les deux langues (anglais et français). Toutes les productions doivent avoir obtenu au moins huit points pour le contenu canadien. Les experts de Téléfilm s'attendent à récupérer 40 % de l'avance pour les productions cinématographiques canadiennes et 50 % pour les productions télévisuelles canadiennes.

Seules les sociétés canadiennes de distribution et de ventes à l'étranger du secteur privé peuvent soumettre une demande, sauf dans le cas où les droits d'une version doublée ou sous-titrée d'une production sont couverts par une entente de prévente à l'étape de la production. Dans un tel cas, les producteurs canadiens du secteur privé peuvent soumettre une demande, à la condition qu'ils retranchent les revenus tirés de la prévente de la structure financière, afin d'assurer le remboursement à Téléfilm de l'avance consentie pour le doublage.

Les demandes doivent être accompagnées d'une stratégie de mise en marché et d'une lettre d'engagement concernant la télédiffusion ou la distribution en salles de la production dans un délai d'un an. Dans le cas des productions qui doivent être doublées, un devis de doublage standardisé doit également être inclus.

L'aide au doublage et au sous-titrage des séries est limitée à 65 épisodes canadiens (un maximum de 26 par année). Le doublage ou le sous-titrage doit être effectué au Canada par des sociétés canadiennes du secteur privé. Les plafonds sont établis par projet selon le genre. Le plafond par société est de 200 000 $.

Le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage fait actuellement l'objet d'une révision.

**Fonds de développement industriel et professionnel**

Par le biais de subventions, Téléfilm Canada participe à un certain nombre d'activités qui contribuent au développement professionnel dans l'industrie canadienne du film, de la télévision et du multimédia. Par exemple, Téléfilm Canada contribue à financer des séminaires, des conférences et des ateliers où des experts canadiens et étrangers partagent leurs connaissances et leur expérience dans les domaines du financement, de la création, de la production et de la distribution. Le Fonds fait actuellement l'objet d'une révision.

**Programme des nouveaux cinéastes**

Le Programme des nouveaux cinéastes est destiné aux jeunes réalisateurs du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui cherchent une occasion de lancer leur carrière. Téléfilm Canada investira jusqu'à 15 000 $ (jusqu'à concurrence de 49 % du budget) dans la production ou la postproduction de nouvelles œuvres créées par de jeunes réalisateurs qui habitent et travaillent dans les provinces de l'Atlantique. Le Programme des nouveaux cinéastes sera un concours annuel. Le jury sera composé de quatre professionnels renommés, soit un représentant pour chacune des provinces de l'Atlantique, travaillant dans l'industrie audiovisuelle. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le directeur régional de la région de l'Atlantique.

**Pour obtenir des renseignements**

Site Internet : *www.telefilm.gc.ca*

Bureau de l'Ontario
2, rue Bloor Ouest, 22e étage
Toronto (Ontario) M4W 3E2

Téléphone : 1 800 463-4607 (sans frais)
Téléphone : (416) 973-6436
Télécopieur : (416) 973-8606

Bureau de l'Atlantique
1684, rue Barrington, 3e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A2

Téléphone : 1 800 565-1773 (sans frais)
Téléphone : (902) 426-8425
Télécopieur : (902) 426-4445

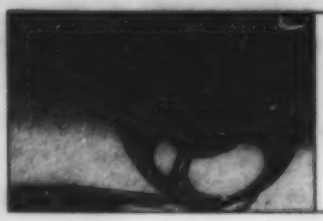

**Bureau de l'Ouest**

440, rue Cambie, bureau 310
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2N5

Téléphone : 1 800 663-7771 (sans frais)
Téléphone : (604) 666-1566
Télécopieur : (604) 666-7771

**Bureau du Québec (siège social)**

Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, 7e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

## Fonds canadien de télévision

Créé en 1996, le Fonds canadien de télévision (FCT) a pour objectif d'accroître la présence, dans l'ensemble du système de radiodiffusion, d'émissions de télévision spécifiquement canadiennes de qualité et d'améliorer la capacité du système de radiodiffusion canadien de produire et de distribuer ces émissions. Le FCT fournit une aide à la production, pour les marchés de radiodiffusion anglophone, francophone et autochtone, d'émissions spécifiquement canadiennes dans les catégories sous-représentées (à savoir les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants, les émissions de variétés et les émissions sur les arts de la scène). Les productions admissibles sont celles qu'un radiodiffuseur canadien, titulaire d'une licence, s'est engagé à diffuser au cours des deux années suivant leur achèvement, à une heure de grande écoute.

Le Fonds fonctionne comme une société indépendante sans but lucratif régie par un conseil d'administration formé de membres des industries de la télévision, de la câblodistribution, de la production et de la distribution de films et de vidéos ainsi que de représentants du Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada.

Depuis la création du Fonds, la demande dépasse les ressources disponibles. Le conseil d'administration du FCT a donc modifié l'orientation du Fonds et appliqué des exigences plus sévères en matière de contenu canadien, en conformité avec son mandat culturel. Pour être admissible à une aide financière, un projet doit satisfaire aux exigences fondamentales du FCT, qui sont les suivantes :

- le projet s'adresse aux Canadiens et reflète des thèmes et des sujets canadiens;
- le projet obtient 10 points sur 10 à l'échelle du BCPAC ou le maximum de points possibles pour ce genre de projet (les coproductions visées par un traité sont aussi admissibles);
- les droits sous-jacents sont détenus et développés de manière significative par des Canadiens;
- le projet est tourné et situé principalement au Canada.

Toutes les productions admissibles doivent être de propriété canadienne et leurs aspects créatifs et administratifs contrôlés par des Canadiens. Un télédiffuseur canadien titulaire d'une licence doit avoir pris l'engagement de diffuser une production à une heure de grande écoute au cours des deux ans suivant son achèvement. Les heures de grande écoute pour la plupart des émissions se situent entre 19 h et 23 h; dans le cas des émissions pour enfants, elles définissent le moment où les auditoires d'enfants sont les plus vastes et, dans celui des émissions jeunesse, cette période s'étend de 16 h à 23 h. Les productions de langues autochtones sont admissibles, sous réserve qu'elles respectent certains critères.

Le FCT offre deux programmes de financement complémentaires : le Programme de droits de diffusion (administré par le FCT) et le Programme de participation au capital (administré par Téléfilm Canada). Les projets admissibles peuvent être soumis à l'un ou l'autre programme, ou aux deux.

**Programme de droits de diffusion**

Le Programme de droits de diffusion (PDD) du FCT est une initiative privée de financement qui soutient la production télévisuelle spécifiquement canadienne en s'appuyant sur des critères d'admissibilité objectifs et clairs pour les productions. Il s'agit d'un fonds complémentaire qui s'ajoute aux montants des droits de diffusion payés par les radiodiffuseurs canadiens pour les émissions admissibles. Ainsi, les contributions du PDD constituent une part de l'ensemble des droits de diffusion servant au financement des productions télévisuelles canadiennes. À ces droits complémentaires peuvent encore s'ajouter une ou plusieurs primes pour les productions régionales et les productions de langue française.

**Programme de participation au capital**

L'apport financier du Programme de participation au capital (PPC) prend la forme d'investissements directs, ce qui donne un intérêt indivis dans la propriété des productions admissibles (y compris les coproductions visées par un traité). Dans le cadre du programme, la participation au capital d'une production admissible peut atteindre 49 %, mais l'investissement moyen depuis quelques années ne dépasse pas 25 %. Il peut arriver, dans certains cas, que le PPC soutienne des productions par voie de prêts, d'avances ou de contributions (toutefois, la participation au capital et les investissements sans participation au capital combinés ne doivent pas dépasser 70 % des frais de production). L'aide financière dispensée par le PPC pour les séries et les films produits pour la télévision peut être plafonnée.

Le PPC contribue en outre au développement d'émissions de télévision canadiennes par des avances non assorties d'intérêts pouvant atteindre 50 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 $. Le radiodiffuseur doit verser une contribution financière d'au moins 20 % (dramatiques) ou 15 % (autres genres).

**Pour obtenir des renseignements**

On peut obtenir des renseignements sur le PDD et le PPC en consultant le site Internet du Fonds canadien de télévision à l'adresse suivante :

Site Internet : *www.fondscanadiendetele.ca*

On peut obtenir des renseignements sur le PDD en communiquant avec :

Fonds canadien de télévision - Programme de droits de diffusion
111, rue Queen Est, 5e étage
Toronto (Ontario) M5C 1S2

Téléphone : 1 877 975-0766 (sans frais)
Téléphone : (416) 214-4400
Télécopieur : (416) 214-4420

Fonds canadien de télévision - Programme de droits de diffusion
407, rue McGill, bureau 811
Montréal (Québec) H2Y 2G3

Téléphone : 1 877 975-0766 (sans frais)
Téléphone : (514) 499-2070
Télécopieur : (514) 499-2846

On peut obtenir des renseignements sur le PCC en communiquant avec le :

Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital
a/s de Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, 7e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

On peut également obtenir de l'information auprès d'un des bureaux régionaux de Téléfilm situés à Halifax, Toronto et Vancouver. Se reporter à la liste de Téléfilm à la page 12 pour obtenir les coordonnées des bureaux régionaux.

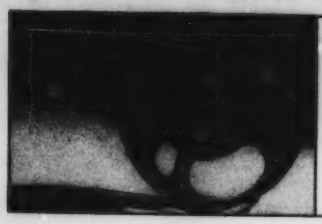

## Office national du film du Canada

L'Office national du film du Canada (ONF) est un intervenant unique dans le domaine de la création de matériel audiovisuel. Il agit à titre de producteur et de distributeur de matériel audiovisuel plutôt qu'à titre d'organisme de financement. Créé en 1939 en vertu d'une loi du Parlement, l'ONF a pour mandat de promouvoir la production et la distribution de matériel audiovisuel destiné à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations. L'Office décrit ainsi son mandat:

« L'Office national du film du Canada enrichit la société canadienne en produisant et en distribuant des œuvres audiovisuelles ayant pour mission de : provoquer des discussions et des débats sur des sujets importants; exploiter le potentiel créatif des médias audiovisuels; et obtenir la reconnaissance, au Canada et à l'étranger, pour l'excellence, la pertinence et l'innovation. »

En 1999-2000, l'Office national du film a produit 96 productions originales ainsi que 32 coproductions originales. De ces 128 productions originales, 72 étaient des productions de langue anglaise, 53 étaient de langue française et trois, plurilingues.

L'ONF comprend deux grandes directions :

- le Programme français, qui produit et distribue des productions de langue française et appuie les cinéastes de la relève grâce à l'Aide au cinéma indépendant (Canada), aux concours Cinéastes autochtones et Cinéaste recherché(e) ainsi qu'au programme Documentaristes résidents;
- le Programme anglais, qui produit et distribue des productions de langue anglaise et appuie les cinéastes indépendants de la relève par l'entremise du *Filmmaker Assistance Program*, du *Aboriginal Filmmaking Program* et d'une initiative visant à encourager la diversité culturelle.

Les programmes français et anglais disposent de leur propre personnel et de cinéastes résidents, mais travaillent principalement avec des cinéastes indépendants ou en coproduction avec des entreprises privées du Canada. Ils œuvrent à la production de documentaires d'auteur, de films d'animation, de productions pour enfants et de productions interactives.

### Coproduction avec des entreprises du secteur privé du Canada

Les producteurs indépendants canadiens qui souhaitent produire des documentaires ou des films d'animation de qualité en coproduction avec l'ONF sont invités à soumettre leurs projets. L'ONF participe aux coproductions canadiennes en tant que partenaire à part entière, en contribuant de façon créative à la conceptualisation du film et en fournissant une aide financière, technique et professionnelle.

Dans l'esprit de son mandat, à titre de distributeur public, et selon l'étendue de sa participation financière, l'ONF négocie des droits de distribution pour le Canada ou pour l'étranger.

Les producteurs indépendants canadiens peuvent coproduire des projets avec un des bureaux de production du programme français ou anglais situés à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Moncton et Halifax.

L'ONF choisit des projets de production qui respectent ses objectifs et son mandat. Les projets doivent généralement être soumis à l'étape de l'élaboration, mais l'ONF examinera aussi des projets en voie de production. Les séries télévisées et les productions à caractère industriel, promotionnel, formatif ou publicitaire ne sont pas admissibles.

**Le *Filmmaker Assistance Program* du Programme anglais**

L'ONF joue un rôle indispensable auprès des cinéastes de la relève en permettant l'émergence de jeunes talents qui, grâce à ce programme, trouvent les moyens de compléter leur film et arrivent ainsi à être reconnus par le milieu cinématographique. Le *Filmmaker Assistance Program* (FAP) du Programme anglais offre un soutien à la production de films en provenance de partout au Canada.

Seules les demandes de citoyens canadiens ou de résidents permanents seront étudiées dans le cadre du FAP. Le programme s'adresse aux cinéastes de la relève (et non aux étudiants en cinéma) qui ont moins de quatre films à leur actif (hormis les films d'étudiants). Les documentaires, courts métrages et films d'animation sont admissibles. Généralement, le FAP fournit une aide relativement aux frais de services de traitement, d'impression et de postproduction.

**L'*Aboriginal Filmmaking Program* du Programme anglais**

Le Programme anglais gère aussi l'*Aboriginal Filmmaking Program*. Un million de dollars est réservé chaque année aux productions ou aux coproductions de l'ONF avec des cinéastes autochtones indépendants. L'objectif ultime du *Aboriginal Filmmaking Program* est de donner plus de chances aux cinéastes autochtones de réaliser des films, enrichissant ainsi le cinéma canadien de perspectives, de points de vue et de sujets nouveaux. Le programme est surtout orienté vers la production de documentaires.

**L'initiative pour la diversité culturelle du Programme anglais**

L'ONF s'est engagé à refléter la diversité culturelle du Canada, des Canadiennes et des Canadiens à l'écran et derrière la caméra. L'initiative pour la diversité culturelle est une initiative en matière d'équité afin de pallier à la sous-représentation des minorités visibles au sein de l'ONF. Les cinéastes de couleurs sont invités à soumettre des propositions de productions ou de coproductions à l'ONF. L'ONF donne aussi la chance à des cinéastes de cheminer professionnellement en leur offrant des stages d'apprentissage, des

bourses pour participer à des ateliers ainsi que des concours leur permettant de réaliser de courts projets documentaires.

**L'Aide au cinéma indépendant (Canada) du Programme français**

L'Aide au cinéma indépendant (Canada) (ACIC) offre un appui à la production de films de langue française (documentaires, films d'animation, films de fiction) du Canada dont la forme ou le contenu est particulièrement novateur et qui ne pourraient être réalisés autrement.

L'appui prend la forme de prêts d'équipement et de services techniques se rattachant directement à la production ou à la postproduction d'un film ou d'une vidéo.

Les films d'étudiants, les films de promotion ou de publicité, les messages d'intérêt public et les films éducatifs ne sont pas admissibles.

**Cinéastes autochtones du Programme français**

Le concours Cinéastes autochtones du Programme français de l'ONF permet à des Autochtones francophones de réaliser leur premier film professionnel avec l'appui d'une équipe comptant un cinéaste chevronné de l'ONF. Le stage rémunéré est d'une durée maximale de 18 mois.

**Cinéaste recherché(e) du Programme français**

Cinéaste recherché(e) est un programme de stage d'une durée d'un an qui permet au candidat retenu de réaliser une première œuvre d'animation. Le concours a lieu une fois par année.

**Documentaristes résidents du Programme français**

Dans le cadre du programme Documentaristes résidents, six réalisateurs de documentaires sont recrutés à titre de réalisateurs résidents pour une période de trois ans au cours de laquelle ils doivent réaliser deux documentaires.

**Pour obtenir des renseignements**

L'ONF a plusieurs bureaux de production au Canada, soit à Ottawa, à Montréal et à Moncton pour le Programme français, et à Vancouver, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, à Montréal et à Halifax pour le Programme anglais. Les cinéastes et les producteurs peuvent communiquer avec le bureau de production le plus près de chez eux pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes. Les coordonnées de chacun des bureaux régionaux et du siège social figurent en annexe.

Site Internet : *www.onf.ca*

## Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par le Parlement du Canada, le Conseil des Arts du Canada est un organisme autonome dont le mandat est de favoriser et de promouvoir les arts. Pour s'acquitter de ce mandat, il offre aux artistes professionnels canadiens et aux organismes artistiques une gamme étendue de subventions et de services.

Créé au sein du Conseil des Arts en 1983, le Service des arts médiatiques a pour objectif d'aider les artistes professionnels à poursuivre une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le domaine de la technologie des communications et des médias. Pour être admissibles aux programmes du Service des arts médiatiques, les demandeurs doivent avant tout être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada; ils doivent aussi être des artistes professionnels qui se consacrent à leur art en s'astreignant à la discipline que celui-ci implique. Les organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des arts médiatiques ou les centres d'arts autogérés doivent être dirigés par un conseil d'administration composé d'artistes actifs et posséder une structure administrative bien définie. Ils doivent aussi avoir fait preuve d'une volonté réelle et soutenue de présenter, de distribuer ou de produire des arts médiatiques indépendants au Canada.

Le Service des arts médiatiques appuie les artistes en début de carrière et les artistes établis du cinéma, de la vidéo, des nouveaux médias et de l'audio. Les subventions permettent aux artistes d'expérimenter avec la forme, le contenu ou les diverses technologies. Les artistes en début de carrière doivent avoir achevé leur formation de base en arts médiatiques (régulière ou non structurée) et les artistes établis doivent avoir complété une œuvre indépendante pour laquelle l'artiste a eu le plein contrôle éditorial et créatif. Pour les scénaristes, au moins un de leurs scénarios doit avoir été utilisé et rendu public dans une production indépendante par un artiste établi. Est considéré comme indépendant un projet ou programme de travail conçu par l'artiste, qui en constitue l'élément moteur. L'artiste assure le plein contrôle éditorial et créatif de son œuvre.

Les programmes du Conseil des Arts n'appuient pas les commandes d'œuvres, les projets éducatifs, les projets de promotion, les projets industriels, les émissions pilotes pour la télévision ou les émissions de télévision conventionnelles. Tous les programmes du Conseil des Arts du Canada sont accessibles aux artistes autochtones et à ceux de diverses communautés culturelles et régionales du Canada.

**Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo**

Ce programme appuie les artistes canadiens qui utilisent le cinéma et la vidéo comme mode d'expression artistique. Ce programme comprend deux volets.

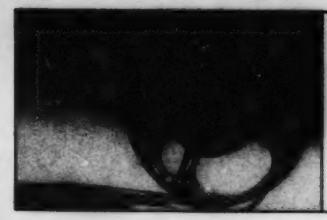

*Les Subventions de développement créatif* offrent aux artistes établis des possibilités de renouvellement créatif, d'expérimentation, de perfectionnement professionnel, de recherche et de scénarisation. Le montant des subventions varie entre 3 000 $ et 20 000 $ (augmentations par tranches de 1 000 $ entre ces deux montants).

*Les Subventions de réalisation* couvrent les coûts directs de réalisation et de postproduction d'une œuvre indépendante. Les artistes établis peuvent demander jusqu'à 60 000 $ et les artistes en début de carrière peuvent demander jusqu'à 16 000 $.

**Dates limites :** 1er octobre et 1er mars
**Agente de programme :** Josette Bélanger

**Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio et des résidences en nouveaux médias**

Ce programme appuie les artistes canadiens qui utilisent les nouveaux médias et l'audio comme mode d'expression artistique. Ce programme comprend trois volets.

*Les Subventions de recherche* permettent aux artistes établis de s'offrir du temps pendant lequel ils peuvent effectuer des recherches et élaborer des idées, des concepts et des projets; expérimenter avec des outils et des technologies; collaborer avec des spécialistes pour acquérir des connaissances et des aptitudes. Le montant des subventions varie entre 3 000 $ et 20 000 $ (augmentations par tranches de 1 000 $ entre ces deux montants).

*Les Subventions de réalisation* couvrent les coûts directs de réalisation (y compris les étapes de la recherche et du développement créatif) menant à des œuvres d'arts terminées. Les artistes établis peuvent demander jusqu'à 35 000 $ et les artistes en début de carrière peuvent demander jusqu'à 16 000 $.

*Le volet Résidences en nouveaux médias* encourage la collaboration fructueuse et l'échange de connaissances entre des artistes et d'autres secteurs de la société engagés dans les technologies nouvelles ou émergentes. Ce volet aide aussi les artistes à se développer professionnellement par des contacts avec divers types d'expertise. Il appuie les projets qui offrent un avantage mutuel aux artistes et aux organismes qui les accueillent. Le programme offre deux types de résidences : Résidences en recherche : montant de la subvention : jusqu'à 30 000 $ et Résidences en réalisation : montant de la subvention peut aller jusqu'à 60 000 $.

**Dates limites :** 1er octobre et 1er mars
**Agente de programme :** Marilyn Burgess

**Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques**

Les subventions de voyage aident les artistes en arts médiatiques indépendants à se rendre à des activités importantes pour le développement de leur pratique artistique ou de leur carrière. Deux catégories de soutien sont offertes :

- une aide aux *voyages de présentation*, qui permet aux artistes des arts médiatiques indépendants d'accompagner leurs œuvres et de répondre à des invitations à présenter leur travail à des festivals ou des expositions reconnus, au Canada ou à l'étranger;
- une aide aux *voyages de perfectionnement* professionnel, qui permet aux artistes des arts médiatiques indépendants de participer à des ateliers, à des résidences, à des symposiums, à des conférences ou à d'autres activités de perfectionnement professionnel à l'extérieur de leur région.

Les candidats peuvent solliciter un montant de 500 $, 1 000 $, 1 500 $ ou 2 000 $ selon la distance du voyage proposé.

**Date limite :** en tout temps
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Subventions aux organismes de production en arts médiatiques : Subventions d'aide aux projets de développement**

Ce programme soutient des projets de durée limitée entrepris par des organismes, groupes ou collectifs canadiens sans but lucratif, gérés par des artistes, qui visent à accroître les possibilités de production d'œuvres indépendantes en arts médiatiques par des artistes canadiens. Les projets doivent répondre à des besoins de production précis pour les communautés que les candidats desservent ou ont l'intention de desservir. À cette fin, les candidats sont encouragés à travailler en collaboration avec d'autres organismes, groupes, collectifs, institutions publiques et sociétés à but lucratif.

Les candidats peuvent demander jusqu'à 20 000 $ pour :

- payer les salaires, les cachets et les frais de déplacement des techniciens, des artistes et des administrateurs de projets;
- louer de l'équipement et des salles;
- payer des services et du matériel technique.

Les subventions peuvent aussi être utilisées pour accorder une aide financière directe aux artistes.

**Date limite :** 15 mai
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques – Subventions d'aide aux projets de diffusion**

Les Subventions d'aide aux projets de diffusion s'adressent aux organismes artistiques et aux groupes sans but lucratif qui veulent entreprendre des projets novateurs à court terme. Les projets admissibles doivent présenter et diffuser dans un contexte critique des œuvres d'arts médiatiques indépendantes réalisées par des artistes canadiens, en vue de former un public de plus en plus éclairé, satisfait et engagé. Ils peuvent inclure des activités organisées par des conservateurs professionnels, des initiatives dans le domaine de la radiodiffusion, des expositions itinérantes et des activités spéciales de marketing et de développement.

Ces subventions servent à payer des coûts tels que les honoraires du conservateur et de la personne responsable de la programmation, le cachet des artistes, les frais de location de films et de vidéos, les frais de rédaction et de publication de commentaires critiques sur les œuvres présentées et les coûts liés aux activités de marketing et d'élargissement des publics. Les demandeurs peuvent obtenir jusqu'à 20 000 $ pour les projets de présentation, de circulation, d'élargissement des publics ou de distribution/développement des marchés et jusqu'à 10 000 $ pour les projets de publication.

**Dates limites :** 15 novembre et 15 mai
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle à la programmation**

L'Aide annuelle à la programmation soutient les organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif, dirigés par des artistes, qui présentent et diffusent au public, par un programme annuel courant de présentation, des œuvres d'arts médiatiques indépendantes réalisées par des artistes canadiens. Les subventions servent à payer les frais directement liés à la recherche, à la présentation, aux textes d'interprétation et à l'élargissement des publics. Les subventions sollicitées ou reçues ne sont assujetties à aucun minimum ou maximum, cependant le programme ne peut couvrir que les frais de programmation d'œuvres d'arts médiatiques indépendantes produites par des artistes canadiens.

**Date limite :** 15 mai
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques**

Le Conseil des Arts du Canada offre une aide annuelle aux organismes canadiens de distribution d'œuvres d'arts médiatiques sans but lucratif, dirigés par des artistes. Ces organismes doivent démontrer un engagement sérieux

envers les besoins et les intérêts en matière de distribution des artistes canadiens qui réalisent des films, des vidéos, des œuvres en nouveaux médias et des œuvres audio indépendantes en :

- rendant ces œuvres accessibles au public;
- versant aux artistes un revenu provenant de la location et de la vente de leurs œuvres ainsi que de l'octroi de licences.

Le montant de la subvention annuelle approuvée par le Conseil des Arts est normalement maintenu pour deux ans. L'aide sert à couvrir les frais directs suivants : activités et services de distribution (y compris l'acquisition); activités et services de promotion et administration.

**Date limite :** 15 novembre 2001
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques**

L'Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques favorise le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres canadiennes indépendantes d'arts médiatiques en présentant ces œuvres au public dans un contexte critique, dans le but de former un public de plus en plus éclairé et engagé. Les subventions de ce programme ne s'appliquent qu'aux frais directs de présentation d'œuvres d'arts médiatiques canadiennes indépendantes au festival qui aura lieu au cours de l'année civile qui suit la date limite. Aucun montant minimum n'est fixé pour les subventions; celles-ci se situent normalement entre 5 000 $ et 25 000 $.

**Date limite :** 15 novembre
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux cinémathèques**

L'Aide annuelle aux cinémathèques favorise les efforts de ces établissements visant le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres canadiennes indépendantes d'arts médiatiques. Les subventions sont spécifiquement destinées aux activités des cinémathèques se rattachant aux œuvres indépendantes d'arts médiatiques de Canadiens. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Les candidats peuvent recevoir moins que le montant demandé. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

**Date limite :** 15 novembre 2001
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques**

Ce programme pluriannuel offre une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'équipement aux organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif qui sont dirigés par des artistes. L'aide au fonctionnement contribue à payer les coûts suivants : administration; accès à l'équipement et aux services techniques; programmes de production et de coproduction; programmes d'aide à la production; programmes d'artistes résidents; activités de perfectionnement professionnel; travaux de recherche et d'analyse; bulletins; autres services, installations ou activités qui favorisent la création et la production d'œuvres d'arts médiatiques indépendantes par des artistes canadiens. L'aide à l'acquisition d'équipement contribue à payer les coûts de l'acquisition d'équipement de production et de postproduction d'œuvres d'arts médiatiques. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

**Date limite :** 1er octobre 2002
**Agent du programme :** David Poole

**Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote)**

Ce programme offre aux artistes autochtones des subventions qui les aident à faire avancer leur carrière d'artistes des arts médiatiques et à réaliser des œuvres d'arts médiatiques indépendantes (film, vidéo, nouveaux médias et audio). Ce programme comprend deux volets :

- Les *Subventions de développement créatif* couvrent les coûts des activités de recherche, de rédaction de scénario et d'élaboration de concept. Le montant des subventions pour les artistes établis varie de 3 000 $ à 20 000 $ (augmentations par tranches de 1 000 $). Les artistes en début de carrière peuvent recevoir un montant forfaitaire de 3 000 $, 4 000 $ ou de 5 000 $.
- Les *Subventions de réalisation* couvrent les frais de réalisation et de postproduction. Les artistes établis peuvent recevoir jusqu'à 60 000 $ pour un film ou une bande vidéo, jusqu'à 15 000 $ pour une œuvre audio et jusqu'à 35 000 $ pour une œuvre en nouveaux médias. Les artistes en début de carrière peuvent recevoir jusqu'à 16 000 $ pour un film, une bande vidéo ou une œuvre en nouveaux médias et jusqu'à 10 000 $ pour une œuvre en audio.

**Date limite :** 1er avril
**Agent du programme :** Ian Reid

**Pour obtenir des renseignements**

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Site Internet : *www.conseildesarts.ca*

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais)
Téléphone : (613) 566-4414 (région d'Ottawa)
Télécopieur : (613) 566-4409

## Ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, aux symboles canadiens, aux échanges, au multiculturalisme et au sport. Le Ministère travaille de concert avec les Canadiens et les Canadiennes dans le but de renforcer notre sentiment d'identité tout en respectant la diversité canadienne.

**Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne**

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Il s'agit d'un crédit d'impôt entièrement remboursable qui s'applique aux films et aux vidéos produits par et appartenant à des entreprises canadiennes admissibles et imposables. Ce crédit d'impôt est offert à un taux de 25 % des salaires et traitements admissibles engagés après 1994. Les salaires et traitements admissibles au crédit d'impôt ne peuvent dépasser 48 % du coût de la production, duquel on a soustrait l'aide reçue, tel que certifié par la ministre de Patrimoine canadien. Le crédit d'impôt peut représenter jusqu'à 12 % du coût d'une production, nette de tout montant d'aide.

Pour être reconnue par le BCPAC à titre de production canadienne aux fins du crédit d'impôt, une production doit satisfaire aux critères suivants, quant aux postes clés de création et aux dépenses du projet. Tout d'abord, le producteur ou la personne qui contrôle l'ensemble de la production et en est le principal décideur doit être Canadien. Ensuite, la production doit cumuler 6 points sur 10 pour les Canadiens qui occupent des postes clés de création :

| | |
|---|---|
| Réalisateur | 2 points |
| Scénariste | 2 points |
| Artiste principal(e) | 1 point |
| Deuxième artiste principal(e) | 1 point |
| Directeur de la photographie | 1 point |
| Monteur de l'image | 1 point |
| Compositeur de la musique | 1 point |
| Directeur artistique | 1 point |
| TOTAL | 10 points |

Le poste de scénariste ou de réalisateur doit être occupé par un Canadien. Il est également obligatoire que l'un des deux artistes principaux soit Canadien. Pour satisfaire aux exigences de contenu canadien, au moins 75 % du total des coûts des services fournis, dans le cadre de la production du film ou de la vidéo

doit être versé à des Canadiens. Ce montant n'inclut pas la rémunération payable au producteur ou au personnel clé de création. Au moins 75 % du total des coûts se rapportant à la postproduction, incluant les travaux de laboratoire, le traitement et la préparation finale doit être engagé pour les services fournis au Canada.

Les lignes directrices qui s'appliquent aux productions d'animation sont sensiblement les mêmes que celles qui concernent les productions de tournage en direct, avec certaines adaptations pour tenir compte des pratiques de la production d'animation. Les genres suivants de production, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles, une production, sauf un documentaire, qui consiste en totalité, ou presque, en métrage d'archives; ou une production à laquelle, de l'avis de la ministre du Patrimoine canadien, il serait contraire à l'intérêt public d'accorder des fonds publics.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.

**Pour obtenir des renseignements**

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)
Ministère du Patrimoine canadien
100, rue Sparks, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Site Internet : *www.patrimoinecanadien.ca/cavco*

Téléphone : 1 888 433-2200 (sans frais)
Téléphone : (613) 946-7600 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (613) 946-7602
Courriel : cavco_bcpac@pch.gc.ca

**Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique**

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) fait partie de deux programmes qui sont administrés conjointement par le BCPAC et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Il s'agit d'un mécanisme conçu pour favoriser l'embauche de Canadiens par des entreprises canadiennes imposables ou des entreprises étrangères établies en permanence au Canada, dont les activités sont consacrées principalement à la production ou aux services de production de films et de vidéos. Cette mesure fait du Canada un endroit de choix pour la réalisation de

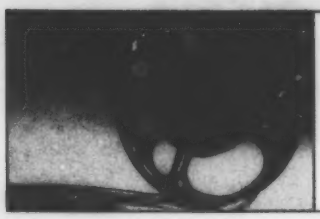

productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes et étrangères. Ces activités de production fournissent un apport appréciable à l'économie canadienne.

Le crédit d'impôt équivaut à 11 % des traitements et salaires, engagés après octobre 1997 et versés à des personnes qui résident au Canada ou à des sociétés canadiennes imposables (pour payer les employés qui résident au Canada) en contrepartie de services fournis à la production au Canada. Il n'y a pas de plafond prévu quant au montant du crédit d'impôt remboursable pouvant être réclamé.

Les dépenses totales engagées dans la production doivent dépasser un million de dollars. Pour les séries télévisées, le coût total de chaque épisode doit être supérieur à 200 000 $CAN, sauf s'il s'agit d'épisodes de moins de 30 minutes, auquel cas le coût doit dépasser 100 000 $CAN par épisode.

Les genres suivants de production, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

**Pour obtenir des renseignements**

Veuillez vous référer à la page précédente pour les coordonnées du BCPAC.

**Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel**

Le Programme des études canadiennes appuie la production d'outils d'apprentissage et de matériel didactique liés aux études canadiennes à l'intention des éducateurs et du grand public. Les auteurs de la demande peuvent solliciter jusqu'à 50 % des fonds requis pour les travaux de recherche et d'élaboration associés à la production d'outils d'apprentissage audiovisuels qui encouragent les Canadiens et les Canadiennes à mieux connaître et à en apprendre d'avantage sur leur identité canadienne.

Il existe deux programmes de financement : le Concours annuel de financement et l'Appel annuel de propositions. La date limite de présentation des demandes dans le cadre du Concours annuel de financement est le 1er décembre (le cachet postal faisant foi). Le 1er novembre de chaque année, le Programme des études

canadiennes annoncera le thème de son Appel annuel de propositions. Ce thème variera d'une année à l'autre. Les demandes, jugées selon leur ordre d'arrivée pour l'Appel annuel de propositions seulement seront acceptés dès le 1er mai de chaque année.

**Pour obtenir des renseignements**

Programme des études canadiennes
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *www.patrimoinecanadien.gc.ca/csp-pec/*

Téléphone : (819) 994-1315
Télécopieur : (819) 994-1314
Courriel : csp_pec@pch.gc.ca

**Programme du multiculturalisme**

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien est un outil important dont le gouvernement du Canada s'est doté pour réaliser les buts et les objectifs de sa politique sur le multiculturalisme. Les initiatives inscrites au programme sont conçues pour :

- contribuer à l'élaboration de stratégies facilitant la pleine et active participation des communautés ethniques, raciales, religieuses et culturelles au sein de la société canadienne;
- encourager les gens à se mobiliser au sein de leur collectivité pour trouver des solutions aux conflits fondés sur l'ethnie, la race, la religion ou la culture de même qu'aux actes inspirés par la haine;
- permettre aux institutions publiques de mieux s'adapter à la diversité ethnique, raciale, religieuse et culturelle en les aidant à repérer et à éliminer les obstacles à un accès équitable et en appuyant la participation des diverses communautés aux processus décisionnels;
- encourager et aider les ministères et organismes fédéraux à élaborer des politiques, pratiques et programmes inclusifs qui leur permettent de respecter leurs obligations en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*;
- accroître la connaissance et la compréhension du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle au Canada et alimenter un dialogue éclairé sur ces sujets.

Au moyen du Programme du multiculturalisme, le gouvernement du Canada fournit un appui financier, sous forme de subventions et de contributions, à des projets qui :

- concordent avec au moins un des objectifs du programme;
- insistent sur le développement social;
- font valoir les avantages de l'initiative communautaire, du partenariat et de l'autonomie.

Les projets soumis sont évalués par l'équipe du ministère du Patrimoine canadien et recommandés pour approbation à la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), selon les modalités et conditions de financement des projets exposés dans le document intitulé *Guide du demandeur.*

Les organismes sans but lucratif ou à vocation communautaire, notamment les comités ad hoc, les organismes, associations ou centres multiculturels et ethnoculturels, les organismes non gouvernementaux, les regroupements et les organismes cadres peuvent présenter une demande d'aide financière au programme. Sont en outre admissibles, les institutions publiques, les entreprises privées (à des fins précises et limitées) ainsi que les citoyens canadiens et les résidents permanents.

Malgré que le *Guide du demandeur* ne mentionne pas expressément le film et la vidéo, les demandes de financement issues de ces secteurs, pour des projets qui respectent les objectifs du programme, sont étudiées au même titre que les autres.

**Pour obtenir des renseignements**

Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 11e étage, bureau 11C13
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi/*

Téléphone : (819) 953-1970
Télécopieur : (819) 997-0880
Courriel : multi_canada@pch.gc.ca

**Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle**

Le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui permet d'offrir un financement complémentaire à d'autres contributions fédérales visant à encourager le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec et anglophones au Québec).

Le PICLO vise à créer des partenariats durables entre les organismes fédéraux et les communautés de langue officielle. Il entend créer un effet structurant sur une industrie en développement et accorde la priorité aux activités qui renforcent les liens entre différentes communautés et impliquent plus d'une région.

Le réseau français de la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada, en collaboration avec PICLO et l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), ont mis sur pied un programme de perfectionnement composé d'ateliers visant les auteurs, les producteurs et les réalisateurs de langue française vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. Cette initiative a pour but de maximiser l'expertise en écriture et réalisation télévisuelle des participants.

Par ailleurs, le Conseil des Arts du Canada a également proposé des initiatives visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les nouveaux fonds alloués par le PICLO ne visent pas à remplacer les investissements actuels du Conseil des Arts du Canada auprès des artistes et des organismes francophones du Canada en situation minoritaire mais s'inscrivent comme financement complémentaire équivalent au montant que le Conseil des Arts du Canada décident d'allouer à la réalisation des projets.

**Pour obtenir des renseignements**

Diane Laflamme
*CBC*/Radio-Canada
1400, boulevard René-Lévesque Est
C.P. 6000
Montréal (Québec) H3C 3A8

Téléphone : (514) 597-4749

Joëlle Lévie
Directrice des Opérations, Québec
Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 700
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Site Internet : *www.telefilm.gc.ca*

Telephone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

David Poole
Chef du Service des arts médiatiques
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Site Internet : *www.conseildesarts.ca*

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais)
Téléphone : (613) 566-4414 (région d'Ottawa)
Télécopieur : (613) 566-4409

## Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada (SRC) est une société d'État créée par une loi du Parlement et régie par la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991 et soumise aux règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). À titre de radiodiffuseur public du Canada, Radio-Canada offre des services en français et en anglais, et est responsable devant toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. La mission de la Société Radio-Canada consiste à : présenter aux Canadiens et aux Canadiennes des histoires qui reflètent les réalités et la diversité de leur pays; présenter l'actualité et les enjeux qui les intéressent; soutenir les arts et la culture au pays et jeter des ponts entre les Canadiens, entre les régions et entre les deux communautés linguistiques.

**Fonds pour le développement de projets d'émissions de télévision**

La CBC participe au développement, à l'échelle du réseau national, d'un nombre important de propositions d'émissions présentées par des producteurs d'un peu partout au Canada, et ce, par l'intermédiaire de ses services responsables des nouvelles, des actualités, des arts et des émissions de divertissement. Le financement accordé à cette activité est continu. C'est donc dire qu'il n'y a pas de date limite pour présenter une demande. Le nombre et le type des projets mis en oeuvre d'une année à l'autre varient selon les exigences changeantes de la programmation.

**Pour plus de renseignements**

Sites Internet : *www.cbc.radio-canada.ca*
*www.cbc.ca*
*www.radio-canada.ca*

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de développement de nouvelles et d'actualité de la CBC, veuillez communiquer avec :

Marilyn Kneller
Programmation (nouvelles et actualité)
Directrice de la production indépendante
*News, Current Affairs & Newsworld*
Casier postal 500, Succursale A
Toronto (Ontario) M5W 1E6

Téléphone : (416) 205-7753

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de développement d'émissions sur les arts et de divertissement de la CBC, veuillez communiquer avec :

Deborah Bernstein
Programmation (arts et émissions de divertissement)
(émissions dramatiques, arts de la scène, divertissement, science et émissions pour enfants)
Directrice exécutive
*TV Arts & Entertainment*
Casier postal 500, Succursale A
Toronto (Ontario) M5W 1E6

Téléphone : (416) 205-6798

**Fonds de développement TransCanada**

En 2001, la CBC a créée un nouveau fonds dont l'objectif est de verser, sur une période de cinq ans, une somme supplémentaire de cinq millions de dollars pour la production d'émissions de télévision dans les régions du Canada. Ce fonds favorisera l'élaboration de nouveaux concepts télévisés à l'extérieur de Toronto. La CBC invite actuellement les producteurs indépendants à présenter des propositions de financement. Le Fonds tient compte des éléments suivants : développement conceptuel, émissions pilotes, rédaction de scénarios, budget et financement, formation et stages, concours et prix, nouveaux médias et projets de convergence.

Le Fonds souhaite appuyer les initiatives qui présentent la riche diversité régionale du Canada aux Canadiens et aux Canadiennes. La priorité sera donc accordée aux projets qui reflètent de façon tangible la région d'origine et qui représentent un intérêt pour le public à l'échelle nationale. Tous les types d'émissions sont admissibles. Toutefois, les catégories qui présentent actuellement un intérêt particulier sont la comédie, les émissions de divertissement, les arts de la scène et les documentaires qu'il s'agisse d'émissions spéciales ou de séries limitées.

Toutes les catégories d'émissions seront étudiées, mais la CBC portera un intérêt particulier aux projets traitant des sujets suivants : arts de la scène, émissions de divertissement, comédie, documentaires (émissions spéciales ou séries limitées).

**Pour obtenir des renseignements**

Colombie-Britannique
Chris Paton
Téléphone : (604) 662-6681

Alberta
Steve Glassman
Téléphone : (780) 468-7506

Saskatchewan
Graham Hall
Téléphone : (306) 347-9494

Manitoba
Karl Carp
Téléphone : (204) 788-3753

Ontario et Québec
Lynn Raineault
Téléphone : (613) 724-5020

Maritimes et Terre-Neuve
Ron Crocker
Téléphone : (902) 420-4005

Le Nord
Cathie Bolstad
Téléphone : (867) 669-3501

National
Rae Hull
Directrice régionale, CBC Colombie-Britannique
Directrice de la programmation
Téléphone : (604) 662-6330

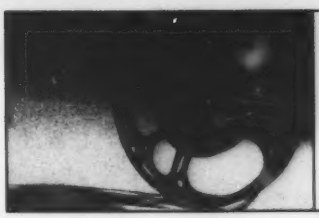

## Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) gère toutes les relations officielles qu'entretient le Canada avec les autres pays et encourage l'expansion du commerce international. Un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada est de protéger les valeurs et la culture de notre pays ailleurs dans le monde par la promotion des droits de l'homme, du développement d'une approche participative dans la façon de gouverner et d'institutions stables, de la primauté du droit, du développement durable, la célébration de la culture canadienne et de la mise en valeur de nos industries culturelles ainsi que de nos établissements d'enseignement canadiens à l'étranger.

Dans le cadre de son programme des relations culturelles internationales, MAECI accorde des subventions à des groupes et particuliers canadiens pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger.

**Subventions de voyage pour le développement du marché international**

Ce programme a pour but de faire rayonner le Canada et la culture canadienne à l'étranger en soutenant la présence de professionnels des industries du film, de la vidéo et de la télévision à l'occasion de festivals internationaux et dans certains marchés présélectionnés. Les subventions sont offertes dans le but de faciliter la participation à des manifestations internationales, de vendre un produit, d'offrir du financement pour une production et de stimuler les coproductions internationales.

Les personnes ayant de l'expérience sur le marché international et qui ont fait leurs preuves seront privilégiées. Une stratégie de commercialisation détaillée fondée sur des objectifs clairs et une bonne planification constitueront des facteurs déterminants dans l'évaluation des demandes.

*Aide de voyage pour les producteurs*

Le programme de subventions offre un soutien aux producteurs canadiens afin qu'ils puissent accompagner les réalisateurs à des festivals internationaux dont l'œuvre a été sélectionnée en compétition officielle.

Selon la disponibilité des fonds, deux subventions de voyage, au plus, seront accordées pour un même festival. Si plus de deux films canadiens sont sélectionnés dans une section d'un festival admissible, le Ministère demandera aux organisateurs du festival de choisir les deux producteurs qui devraient recevoir la subvention.

Les producteurs dont les projets ont été présélectionnés pour une présentation de projet dans un événement ou un marché international peuvent demander une subvention de voyage. Dans le cadre de cette initiative, la priorité pour 2001-2002 a été accordée à certains marchés.

*Aide de voyage pour les réalisateurs*

Si le projet a été endossé par un représentant canadien à l'étranger (ambassade, haut-commissariat, consulat), seul le producteur ou le réalisateur du projet peut demander une aide de voyage pour assister à un festival international se tenant dans le territoire où se trouve le représentant du Canada. L'aide de voyage n'est pas disponible aux artistes ayant participé au film. Le festival en question doit être crédible, accueillir des participants étrangers et être reconnu comme un événement qui permettra d'accroître la visibilité du Canada.

Pour être admissible, le demandeur (producteur ou réalisateur) de la production doit être Canadien; la production doit être canadienne; la production doit être en compétition ou figurer dans la section principale du volet hors concours. (Le Ministère déterminera quelle sera la « section principale » des événements hors concours.)

Selon la disponibilité des fonds, les subventions sont accordées sous forme de montants établis en fonction de la destination. Le montant couvre généralement le coût d'un billet aller-retour en classe économique. Pour avoir droit au financement, le demandeur ne peut pas utiliser une subvention du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et toute autre subvention d'un programme du gouvernement fédéral ou provincial pour couvrir les mêmes frais de voyage (p. ex. le billet aller-retour en classe économique).

**Festivals canadiens : subventions de voyage pour le développement du commerce international**

Ce programme permet aux festivals canadiens internationaux d'inviter des acheteurs étrangers dans le but de promouvoir les films, les vidéos et les émissions de télévision canadiens dans un marché international. La priorité sera accordée aux festivals de renommée internationale qui visent à lancer la carrière de cinéastes et à accroître la demande d'émissions de télévision et de films canadiens sur les marchés étrangers.

Le festival doit exister depuis au moins trois ans dans son format et au même endroit. Le festival doit comporter un volet sectoriel ou professionnel, par exemple un forum, un marché, un symposium ou une conférence, qui vise à promouvoir le commerce international et les coproductions avec le Canada.

Le festival doit être clairement innovateur et créatif dans la façon dont il tire avantage de la présence des invités étrangers pour créer le plus de débouchés commerciaux possibles pour les Canadiens sur le marché international.

Selon la disponibilité des fonds, le montant de la subvention couvrira généralement le coût du billet aller-retour en classe économique de l'acheteur étranger invité par le festival.

**Pour obtenir des renseignements**

Direction de la promotion des arts et des industries culturelles
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Site Internet : *www.dfait-maeci.gc.ca*

Téléphone : (613) 992-6104
Télécopieur : (613) 992-5965
Courriel : sonya.thissen@dfait-maeci.gc.ca

**Programme de développement des marchés d'exportation**

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) relève de la Direction du développement des exportations (TCE) du MAECI, et est administré conjointement avec Industrie Canada par les Centres de commerce international (au Québec, les bureaux régionaux de Développement économique Canada participent à l'exécution du programme). Essentiellement, le PDME du gouvernement fédéral a pour but d'augmenter la prospérité du Canada et sa compétitivité sur le marché international.

Plus précisément, l'objectif du PDME est d'augmenter les ventes à l'exportation de biens et de services canadiens en couvrant une partie des coûts que les sociétés ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, réduisant ainsi les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. En établissant une relation de partenariat entre le gouvernement et l'entreprise, le programme permet à cette dernière d'étudier son marché cible dans une perspective à long terme. De plus, il est conçu pour être adapté facilement aux changements qui surviennent dans les conditions des marchés.

Le programme comporte quatre grands volets : Stratégie de développement des marchés, Entreprises novices à l'exportation, Soumissions pour projets d'immobilisations et Aide aux associations commerciales.

Élément clé du programme, la Stratégie de développement des marchés aidera les sociétés qui souhaitent pénétrer un marché étranger à élaborer un plan de commercialisation simple. Conçue plus précisément pour les petites entreprises, tant pour celles qui ont déjà exporté que pour les entreprises novices à l'exportation, elle partagera avec le secteur privé les risques de ses initiatives de commercialisation à l'étranger.

Le PDME aidera aussi les entreprises novices à l'exportation en leur permettant de se lancer sur les marchés d'exportation sans avoir à assumer une charge financière excessive.

Le volet Soumissions pour projets d'immobilisations du PDME aide les sociétés canadiennes à soumissionner pour des grands projets d'immobilisations à l'extérieur du Canada en prenant à sa charge une partie des coûts associés à la préparation de soumissions ou de propositions en vue de la signature d'un marché.

La composante Aide aux associations commerciales vise à appuyer les stratégies de développement des marchés d'exportation des associations commerciales et industrielles canadiennes satisfaisant aux critères d'admissibilité du PDME.

Le partenariat entre le PDME et les entreprises canadiennes prend la forme d'un investissement dans une société canadienne décidée à se développer sur les marchés internationaux. Il ne s'agit pas d'une subvention, ni d'un prêt, non plus d'une prestation, mais plutôt d'une contribution remboursable. Les modalités de remboursement sont définies en fonction des ventes additionnelles réalisées par la société bénéficiaire ou selon les contrats obtenus.

Bien que le PDME n'est pas directement lié à l'industrie du cinéma et de la vidéo, il peut aider les entreprises et les associations de ce secteur à mieux comprendre les stratégies de développement des exportations.

**Pour obtenir des renseignements**

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre de commerce international le plus près de chez vous. Vous trouverez la liste des personnes-ressources, un guide du PDME et les formules de demande au site Internet suivant : http://www.infoexport.gc.ca/pemd/menu-f.asp

OU

Direction du développement des exportations
Téléphone : (613) 944-0018

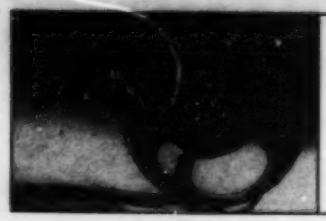

**Société pour l'expansion des exportations**

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État financièrement autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette institution financière a le mandat d'aider les exportateurs canadiens à réussir sur les marchés étrangers. La SEE offre un large éventail de services financiers souples et innovateurs, adaptés aux besoins des exportateurs canadiens et de leurs clients étrangers. Depuis plus de 50 ans, les services de gestion des risques de la SEE, notamment de l'assurance comptes à recevoir et du financement des ventes et des garanties, sont indissociables des stratégies d'exportation d'un grand nombre d'entreprises canadiennes de toutes tailles. Bien que la SEE ne dispose pas d'un programme visant spécifiquement l'industrie du cinéma et de la vidéo, elle peut soutenir l'exportation de produits culturels.

**Pour obtenir des renseignements**

Équipe des PME exportatrices
Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Site Internet : *www.edc.ca*

Téléphone : 1 800 850-9626 (sans frais)
Téléphone : (613) 598-6697
Télécopieur : (613) 237-2690

## Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) intervient au premier plan dans la mise en œuvre du programme officiel du Canada dans le secteur de l'aide au développement. L'Agence soutient les principes du développement durable de manière à réduire la pauvreté et à créer un monde où les gens se sentent plus en sécurité, ont une chance égale de réussir et de prospérer. Le Canada, à l'instar d'autres pays industrialisés, procure une aide au développement sous forme de nourriture, de services, de transfert de technologies et d'aptitudes, ainsi que sous forme de contributions financières.

**Programme d'information sur le développement**

Le Programme d'information sur le développement œuvre en partenariat avec des organismes non gouvernementaux et privés qui se spécialisent dans les activités de sensibilisation du public canadien aux questions entourant le développement international. Le programme soutient des projets de communications innovateurs qui mettent un accent particulier sur l'importance du rôle des Canadiens et sur la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en développement et les pays en transition.

Pour être admissibles, les projets doivent se concentrer sur un problème prioritaire de développement international et souligner l'importance du rôle et de la contribution des Canadiens dans les pays en développement et les pays en transition; ils doivent en outre viser un marché canadien. Le programme soutient un large éventail de projets, notamment des productions de télévision et de radio, des articles ou des encarts dans des magazines ou des journaux, des expositions, des échanges à l'intention de journalistes, des conférences et des initiatives dans le domaine des nouveaux médias. Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Les projets soumis sont évalués par un comité indépendant qui recommande à l'Agence ceux qui concordent le mieux avec le mandat du programme. Le Programme d'information sur le développement prendra en considération les projets qui demandent du financement de 5 000 $ jusqu'à concurrence de 250 000 $.

**Pour obtenir des renseignements**

Paul Turcotte
Directeur – Programme d'information sur le développement
Direction générale des communications
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4

Site Internet : *www.acdi-cida.gc.ca/dip*

Téléphone : 1 800 230-6349 (sans frais)
Téléphone : (819) 997-1663 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (819) 953-4933
Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca

## Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) est un organisme national privé sans but lucratif financé par le gouvernement du Canada. Le FCFVI a pour mandat d'encourager le secteur des productions non commerciales par la réalisation de films, de vidéos et de projets multimédias qui favorisent l'apprentissage continu et sont produits par des producteurs indépendants canadiens.

À cet égard, le Fonds offre une aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia de langue française et anglaise portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame ou d'animation. Ces productions ont pour objectif d'informer, d'éduquer et d'instruire.

Pour assurer la promotion de la production dans les deux langues officielles, il est prévu qu'au moins un tiers du budget du Fonds doit servir à financer des productions originales de langue française. De même, dans le but de reconnaître l'existence d'activités cinématographiques et vidéoscopiques non destinées aux salles de cinéma dans toutes les régions du Canada, le Fonds s'efforce d'assurer qu'un cinquième de son argent est réservé à chacune de ces régions : l'Atlantique et le Nord canadien, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

**Projets de film et de vidéo**

Pour être admissible, un projet doit être un film, une vidéo ou une série destinée à l'un (ou plusieurs) des marchés suivants : la télévision éducative ou à vocation spécialisée; le monde des affaires; le milieu de l'enseignement (de la maternelle à l'université); les services de santé; les bibliothèques; les groupes communautaires; les groupes qui œuvrent dans le domaine de la culture et des services sociaux. Il doit aussi satisfaire aux critères des productions canadiennes certifiées (pas moins de huit points sur dix), conformément à la définition canadienne énoncée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Le demandeur doit être le producteur du projet. Si le demandeur est une personne physique, il doit être citoyen canadien ou résident permanent au Canada. Si le demandeur est une personne morale, il doit s'agir d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Le Fonds assure une aide partielle pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet de conception ou de production sous forme de subvention — et non de participation financière au capital. Au chapitre du développement, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % du budget de

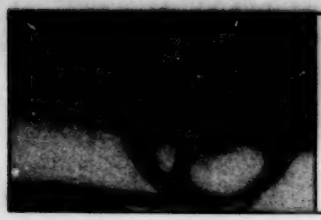

développement prévu et n'excédant pas 10 000 $. À celui de la production, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % des coûts de production ou n'excédant pas 50 000 $.

**Projets multimédias**

Le FCFVI offre une aide financière pour le développement, le prototype et la production de produits multimédias entièrement interactifs dont le contenu est éducatif ou informatif, ou qui sont considérés comme un divertissement éducatif. Une grande partie du contenu doit inclure des prises de vues réelles ou des images vidéo animées. Les jeux dont le contenu est éducatif ou informatif sont admissibles.

Les critères d'admissibilité sont semblables à ceux qui s'appliquent aux films et aux vidéos. Le producteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif, doit être Canadien.

Le Fonds assure une aide partielle sous forme de subventions : pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet multimédia à trois étapes, développement, prototype et production. Le FCFVI n'accorde pas au total plus de 60 000 $ pour un projet.

Dates limites : deux fois par année.

**Pour obtenir des renseignements**

Robin Jackson
Directrice générale
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants
666, avenue Kirkwood, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1Z 5X9

Site Internet : *www.cifvf.ca*

Téléphone : 1 888 386-5555 (sans frais)
Téléphone : (613) 729-1900
Télécopieur : (613) 729-4610
Courriel : info@cifvf.ca

## Équipe Canada inc

Équipe Canada inc est un réseau de prestataires de services à l'exportation du gouvernement et du secteur privé qui aide les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés mondiaux. Ce réseau offre un guichet unique donnant accès aux conseils et aux services suivants :

- Perfectionnement des compétences (séminaires et ateliers sur la commercialisation internationale, recherche de marchés étrangers, financement des transactions commerciales et logistique commerciale);
- Information sur les marchés (études de marché, profil de secteurs, information commerciales);
- Counselling en matière d'exportation (évaluation de l'état de préparation à l'exportation, élaboration d'un plan d'exportation, mise en oeuvre d'un plan d'exportation);
- Soutien à l'entrée sur les marchés (participation à des foires commerciales et à des missions commerciales, repérage de partenaires);
- Financement de transactions commerciales (financement du développement des marchés, fonds de roulement, risques liés aux acheteurs étrangers, assurances);
- Aide sur le marché (accès aux marchés, contacts d'affaires internationaux, débouchés commerciaux étrangers, transfert de technologie, promotion des investissements).

**Pour obtenir des renseignements**

Beverly Hexter
Conseillère principale
Direction générale du commerce et de l'investissement
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 6e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *www.exportsource.gc.ca*

Téléphone : 1 888 811-1119 (sans frais)
Téléphone : (819) 953-5440
Télécopieur : (819) 953-5367

## Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) est la banque des PME canadiennes. La BDC joue un rôle de chef de file dans la prestation de services financiers et de services de consultation opportuns et appropriés, en accordant une attention particulière aux entreprises des secteurs émergents de l'économie et aux entreprises exportatrices. Les services de la BDC sont offerts en français et en anglais dans tout le Canada par l'entremise d'un large réseau de plus de 80 succursales, et son siège social à Montréal.

**Fonds de développement des industries culturelles**

Le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) vise les entrepreneurs qui œuvrent dans les domaines de l'édition de livres et de périodiques, de l'enregistrement sonore, de la production de films et de vidéos et du multimédia. Il a pour objectif d'appuyer la production culturelle canadienne en offrant tout un éventail de services financiers, particulièrement des prêts à terme. Il a été créé avec l'aide de capital provenant du ministère du Patrimoine canadien et il est administré par la Banque de développement du Canada. Depuis sa création, en 1991, le Fonds a aidé plusieurs entreprises du secteur des industries culturelles.

Le FDIC est un outil souple qui s'adresse aux entreprises culturelles de propriété canadienne qui font preuve de dynamisme, démontrent un fort potentiel de réussite et souhaitent améliorer leur position sur le marché. Dans certains cas, le financement peut être assorti d'un prêt ordinaire accordé par un prêteur externe ou par la Banque. Dans le cadre du FDIC, les entrepreneurs peuvent obtenir un financement allant de 20 000 $ à 250 000 $, qu'ils ajouteront à leur fonds de roulement ou investiront dans des projets d'expansion et d'autres initiatives visant à assurer la croissance et la viabilité des entreprises à long terme.

Pour être admissibles au FDIC, les entreprises doivent être de propriété canadienne et être exploitées depuis au moins deux ans - ou être dirigées par des personnes possédant une expérience pertinente au sein de l'industrie. Les entreprises doivent aussi posséder les ressources financières nécessaires pour pouvoir rembourser leurs dettes et leurs emprunts.

**Pour obtenir des renseignements**

Pour plus de renseignements au sujet des exigences financières et des critères d'admissibilité :

Banque de développement du Canada
(divers bureaux régionaux au Canada)

Site Internet : *www.bdc.ca*

Téléphone : 1 888 INFO BDC / 1 888 463-6232 (sans frais)

## Industrie Canada

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens et les Canadiennes de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable efficace et concurrentiel. Les programmes du Ministère visent à encourager le développement industriel et technologique, à stimuler la recherche scientifique, à établir la politique des télécommunications, à promouvoir l'investissement et le commerce, à favoriser la croissance de la petite entreprise et l'essor du tourisme, et à élaborer les règles et les services qui assureront le bon fonctionnement du marché.

**Programme de financement des petites entreprises du Canada**

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) est un programme d'assurance de prêts créé pour aider ces sociétés à donner leur pleine mesure. Il leur permet d'accéder plus facilement à des prêts à terme qui servent à financer l'achat ou l'amélioration de biens immobilisés destinés à l'expansion de leurs opérations ou à la création d'une nouvelle entreprise. Régi par la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, le programme est une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des prêteurs du secteur privé.

La plupart des petites entreprises à but lucratif (sauf les entreprises agricoles) qui démarrent ou sont établies au Canada sont admissibles à ces prêts, à condition que leurs recettes brutes ne dépassent pas cinq millions de dollars pour l'exercice au cours duquel elles demandent un prêt.

Aux termes du FPEC, la somme non remboursée sur les prêts ne peut être supéricure à 250 000 $.

**Pour obtenir des renseignements**

Communiquez avec une institution financière de votre région pour savoir comment le FPEC peut répondre à vos besoins particuliers.

Administration des prêts aux petites entreprises
Industrie Canada
235, rue Queen, 8e étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Site Internet : *www.strategis.gc.ca/lfpec*

Téléphone : (613) 954-5540
Télécopieur : (613) 952-0290

# Annexe

## Office national du film du Canada – Adresses

**Siège social**
Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1560
Ottawa (Ontario) K1A 0M9
Téléphone : (613) 992-3615
Télécopieur : (613) 947-2537

**Bureau central**
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
St-Laurent (Québec) H4N 2N4

**Adresse postale**
C.P. 6100, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3H5

Ventes et renseignements :
1 800 267-7710

**PROGRAMME ANGLAIS**
Tom Perlmutter
Directeur général, Programme anglais
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9501
Télécopieur : (514) 496-5106

**Documentaire**

***Documentaire Est - Québec***
Sally Bochner
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 496-2216
Télécopieur : (514) 283-5487

***Documentaire Est — Provinces de l'Atlantique***
Kent Martin
Producteur
Office national du film du Canada
Queen's Court, 2e étage
5475 Spring Garden Road
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1G2
Téléphone : (902) 426-7351
Télécopieur : (902) 426-8901

***Documentaire Ontario***
Louise Lore
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
150, rue John
Toronto (Ontario) M5V 3C3
Téléphone : (416) 973-6856
Télécopieur : (416) 973-7007

***Documentaire Ouest***
***Alberta et les Territoires du Nord-Ouest***
Graydon McCrea
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
10815, 104e Avenue, bureau 100
Edmonton (Alberta) T5J 4N6
Téléphone : (780) 495-3013
Télécopieur : (780) 495-6412

***Colombie-Britannique et Yukon***
Tracey Friesen et Selwyn Jacob
Producteurs
Office national du film du Canada
1385, 8e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569

***Manitoba et Saskatchewan***
Joe MacDonald
Producteur
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-7996
Télécopieur : (204) 983-0742

**Animation, jeunesse, interactivité**

***Animation, jeunesse, interactivité Est***
David Verrall
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9571
Télécopieur : (514) 283-3211

***Animation, jeunesse, interactivité Ouest Colombie-Britannique, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Yukon***
Svend-Erik Eriksen
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
1385, 8e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569

***Manitoba et Saskatchewan***
Jennifer Torrance
Productrice
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-7985
Télécopieur : (204) 983-0742

**PROGRAMME FRANÇAIS**

Andréanne Bourniva
Directrice générale, Programme français
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9285
Télécopieur : (514) 283-6403

Martin Dubé
Directeur général adjoint,
Programmation
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-2733
Télécopieur : (514) 283-6403

Jacques Turgeon
Producteur par intérim,
Studio documentaire Acadie
Office national du film du Canada
Heritage Court
95, rue Foundry, bureau 100
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Téléphone : (506) 851-6104
Télécopieur : (506) 851-2246

Jacques Ménard
Producteur, Studio documentaire
Ontario/Ouest
Office national du film du Canada
325, rue Dalhousie, bureau 800
Toronto (Ontario) K1N 7G2
Téléphone : (613) 995-3659
Télécopieur : (613) 995-3738

**Aide au cinéma indépendant - Canada (ACIC) (pour le Québec)**

Monique Létourneau
Programme ACIC (pour le Québec)
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9324
Télécopieur : (514) 283-6243